

Pierre-Joseph Proudhon

“ Les causes de l’oppression ”

Textes choisis par Jacques Muglioni,
professeur au Lycée Henri-IV

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque

Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Pierre-Joseph Proudhon

“ Les causes de l’oppression”

Une édition électronique réalisée à partir du livre Proudhon, *Justice et liberté*. Textes choisis par Jacques Muglioni, professeur au Lycée Henri-IV. Paris : Presses universitaires de France, 1962, 264 pages, première partie : “Les causes de l’oppression”, pages 1 à 82. Collection : Les grands textes.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRÉ (US letter), 8.5’’ x 11’’)

Édition complétée le 19 mars 2003 à Chicoutimi, Québec.



Table des matières

Avertissement

- I. [Oeuvres utilisées](#)
- II. [Abréviations et éditions](#)
- III. [Choix des textes, titres, index, notes](#)

" Les causes de l'oppression "

Introduction

- 1. [De la spontanéité à la réflexion](#)
- 2. [Origine et formes de l'oppression](#)

I. - [La religion.](#)

A [La nature de la religion](#)

- 3. [La religion est immobile](#)
- 4. [Le symbolisme religieux](#)
- 5. [La religion n'a aucune puissance organique](#)

B [L'homme et Dieu](#)

- 6. [Dieu est contradictoire à l'homme](#)
- 7. [Un homme ne saurait voir Dieu sans mourir](#)
- 8. [Dieu, c'est le mal](#)

C [La fin de la religion](#)

- 9. [Quand la religion était toute la société](#)
- 10. [L'incrédulité](#)
- 11. [Christianisme et philosophie](#)
- 12. [La poésie de la justice](#)
- 13. [Le fait religieux est indestructible](#)
- 14. [L'idée de Dieu](#)
- 15. [La prière](#)
- 16. [Religion et société](#)
- 17. [Religion et éducation](#)

II. - [La propriété.](#)

A [Critique de la propriété](#)

- 18. [« La propriété, c'est le vol »](#)
- 19. [La propriété est contraire à la nature](#)
- 20. [La propriété est contraire à la société](#)
- 21. [Tien et mien](#)
- 22. [La prescription ne crée aucun droit](#)
- 23. [Le travailleur ne peut prétendre à la propriété de son produit](#)

- 24. [La propriété seule est stérile](#)
- 25. [La propriété est mathématiquement impossible](#)
- 26. [La propriété n'est plus rien](#)

B [La communauté](#)

- 27. [Propriété ou communauté](#)
- 28. [La communauté originelle](#)
- 29. [La propriété collective est un monstre](#)
- 30. [Infériorité morale de la communauté](#)
- 31. [La communauté est oppression et servitude](#)
- 32. [On ne peut fonder la société sur le dévouement](#)
- 33. [L'idéal de la communauté est l'absolutisme](#)
- 34. [La communauté détruit la vie privée](#)
- 35. [Insuffisance de la communion sociale](#)

C [La propriété justifiée](#)

- 36. [Société animale et société humaine](#)
- 37. [De l'appropriation comme fait à la propriété comme droit](#)
- 38. [Introduire la justice dans la propriété c'est détruire la propriété](#)
- 39. [La propriété contre l'État](#)
- 40. [La propriété abolie et sauvée](#)

III. - [Le gouvernement.](#)

A [Critique du pouvoir](#)

- 41. [La critique du pouvoir est analogue à celle de la religion](#)
- 42. [C'est par leur idée que les gouvernements vivent ou meurent](#)
- 43. [La raison d'état comme destin et comme providence](#)
- 44. [De la royauté à l'anarchie](#)
- 45. [La volonté dans le pouvoir](#)
- 46. [Le chemin des réformes ne passe pas par le pouvoir](#)
- 47. [L'État : fondateur ou manœuvre ?](#)
- 48. [La tyrannie de l'unité](#)
- 49. [La dissolution du pouvoir](#)
- 50. [L'inévitable sécession](#)
- 51. [La monarchie ne peut être universelle](#)
- 52. [Tout nationalisme est une mystification](#)

B [Les illusions démocratiques](#)

- 53. [Il n'y a pas de gouvernement démocratique](#)
- 54. [Le principe démocratique est inapplicable](#)
- 55. [Le vrai souverain](#)
- 56. [Inconsistance du suffrage universel](#)
- 57. [La tyrannie populaire](#)
- 58. [L'opinion](#)
- 59. [Le peuple peut-il faire acte de souveraineté](#)
- 60. [Le peuple n'a pas de principes](#)
- 61. [Le peuple est plein de mythes](#)

C [Origine économique du pouvoir réel](#)

- 62. [Économie et politique](#)
- 63. [Les forces économiques](#)
- 64. [L'activité des groupes, source du pouvoir social](#)
- 65. [L'État est une institution anachronique](#)
- 66. [Le socialisme sans l'État](#)
- 67. [L'anarchie](#)

“ Les causes de l’oppression ”

Avertissement

I. Oeuvres utilisées

[Retour à la table des matières](#)

Les textes qu'on trouvera dans ce recueil sont extraits des ouvrages de Proudhon que voici par ordre chronologique :

1. *Encyclopédie catholique* (1839).
2. *De l'utilité de la célébration du dimanche, considérée sous les rapports de l'hygiène publique, de la morale, des relations de famille et de cité* (1839).
3. *Qu'est-ce que la propriété ? ou recherches sur le principe du droit et du gouvernement*, 1er mémoire (1840).
4. *Qu'est-ce que la propriété ?* 2e mémoire, lettre à M. Blanqui sur la propriété (1841).
5. *De la création de l'ordre dans l'humanité ou Principes d'organisation politique* (1843)
6. *Système des contradictions économiques ou Philosophie de la misère* (1846).
7. *Organisation du crédit et de la circulation et solution du problème social sans impôt, sans emprunt* (1848).
8. *Le droit au travail et le droit de propriété* (1848).
9. *Résumé de la question sociale, banque d'échange* (1848).

10. *Les confessions d'un révolutionnaire, pour servir à l'histoire de la révolution de février* (1849).
11. *Idée générale de la révolution au XIXe siècle* (1851).
12. *Philosophie du progrès* (1851).
13. *La révolution sociale démontrée par le coup d'État du 2 décembre* (1852).
14. *De la justice dans la révolution et dans l'Église, nouveaux principes de philosophie pratique adressés à Son Éminence Mgr Mathieu, cardinal-archevêque de Besançon* (1858).
15. *La justice poursuivie par l'Église* (1858).
16. *La guerre et la paix, recherche sur le principe de la constitution du droit des gens* (1861).
17. *Les majorats littéraires, examen d'un projet de loi ayant pour but de créer au profit des auteurs, inventeurs et artistes un monopole perpétuel* (1862).
18. *Du principe fédératif et de la nécessité de reconstituer le parti de la révolution* (1863).
19. *De la capacité politique des classes ouvrières* (posthume, 1865).
20. *Du principe de l'art et de sa destination sociale* (1865).
21. *Théorie de la propriété* (1865).
22. *Contradictions politiques, théorie du mouvement constitutionnel au XIXe siècle* (1870).
23. *La pornocratie ou les femmes dans les temps modernes* (1875).
24. *Jésus et les origines du christianisme* (1896).

2. Abréviations et éditions

[Retour à la table des matières](#)

Ces œuvres ont été désignées par les abréviations que voici, et les références indiquées par les lettres L (édition Lacroix, 1867-1875) ou R (édition Marcel Rivière, commencée en 1923) :

1. *Encyclopédie*, publiée dans *Écrits sur la religion*, R, 1959.
2. *Célébration*, R, 1926.
3. *Propriété*, dans le même volume que 2.
4. *2e mémoire*, R, 1939.
5. *Ordre*, R, 1927,
6. *Système*, 2 vol., R, 1923.
7. *Problème social*, L, t. VI.
8. *Droit*, dans le même volume que 3.
9. *Question sociale*, L, t. VI.
10. *Confessions*, R, 1929.
11. *Idée générale*, R, 1923,
12. *Progrès*, R, 1946.

13. *Révolution sociale*, R, 1936.
14. *Justice*, 4 vol., R, 1930
15. *Justice poursuivie*, dans le même volume que 12.
16. *Guerre et paix*, R, 1927.
17. *Majorats*, L, t. XVI.
18. *Principe fédératif*, R, 1959.
19. *Capacité*, R, 1924.
20. *Art*, R, 1939.
21. *Théorie de la propriété*, L, 1866.
22. *Contradictions politiques*, R, 1952.
23. *Pornocratie*, dans le même volume que 20.
24. *Jésus*, dans le même volume que 1.

Les articles et les lettres sont publiés dans divers volumes de l'édition Rivière, ainsi que dans :

Mélanges, articles de journaux, L, t. XVII à XIX.
Correspondance, 14 vol., L.
Les Carnets, I et II, R, 1961, vont de 1843 à 1848

3. Choix des textes, titres, *index*, notes

[Retour à la table des matières](#)

Ce recueil obéit aux mêmes règles que les autres volumes de cette collection. La liste des références montre assez l'étendue et la diversité des œuvres utilisées. Les incidentes et la verve du polémiste, ses allusions constantes à l'actualité ou à lui-même ont rendu parfois malaisé le découpage d'un texte continu. Quand il nous a paru nécessaire, nous n'avons pas craint, s'agissant d'un tel auteur, de grouper sous un même titre des textes provenant de chapitres ou même d'ouvrages différents. Mais, chaque fois que le choix nous a été imposé, nous avons fait passer la qualité des textes avant le souci de représenter tous les aspects d'une pensée. L'ordre adopté ne reproduit nullement l'évolution de l'auteur. Quand l'arbitraire d'un plan altère la cohérence de certains thèmes, l'*index* permet toujours de procéder aux regroupements nécessaires. D'ailleurs les notes contiennent pour l'essentiel des renvois à d'autres textes et des citations complémentaires de Proudhon.

“ Les causes de l'oppression ”

Textes choisis par Jacques Muglioni,
professeur au Lycée Henri-IV

[Retour à la table des matières](#)

“ Les causes de l’oppression ”

Introduction

I. De la spontanéité à la réflexion

[Retour à la table des matières](#)

[...] La négation en philosophie, en politique, en théologie, en histoire, est la condition préalable de l'affirmation. Tout progrès commence par une abolition, toute réforme s'appuie sur la dénonciation d'un abus, toute idée nouvelle repose sur l'insuffisance démontrée de l'ancienne. [...]

Il en est des idées comme des machines. Nul ne connaît l'inventeur des premiers outils, la houe, le râteau, la hache, le chariot, la charrue. On les trouve uniformément, dès la plus haute antiquité, chez toutes les nations du globe. Mais cette spontanéité ne se rencontre plus dans les instruments perfectionnés, la locomotive, le daguerréotype, l'art de diriger les aérostats, le télégraphe électrique. Le doigt de Dieu, si j'ose ainsi dire, n'est plus là : on connaît le nom des inventeurs, le jour de la première expérience ; il y a fallu le secours de la science joint à une longue pratique de l'industrie.

C'est ainsi que naissent et se développent les idées qui servent à la direction du genre humain. Les premières lui sont fournies par une intuition spontanée, immédiate, dont la priorité ne peut être revendiquée par personne. Mais vient le jour où ces données du sens commun ne suffisent plus à la vie collective ; alors le raisonnement, qui seul constate d'une manière authentique cette insuffisance, peut seul également y

suppléer. Toutes les races ont produit et organisé en elles-mêmes, sans le secours d'initiateurs, les idées d'autorité, de propriété, de gouvernement, de justice, de culte. À présent que ces idées faiblissent, qu'une analyse méthodique, une enquête officielle, si j'ose ainsi dire, en a constaté, devant la société et devant la raison, l'insuffisance, il s'agit de savoir comment, par la science, nous suppléerons. à [ces] idées. [...] (Idée générale, p. 178-179.)

[...] Le temps n'est plus où les sociétés se mouvaient par une sorte d'intuition et de spontanéité, où la raison des masses pouvait, par conséquent, se dire souveraine, où il y avait insuccès assuré pour quiconque s'en écartait. La spontanéité des masses est épuisée ; le mouvement du siècle a amené, en politique comme en tout le reste, le règne des principes, qui est celui de la réflexion, hors duquel il n'y a désormais que rétrogradation et décadence. (*Correspondance*, XI, 255.)

2. Origine et formes de l'oppression

[Retour à la table des matières](#)

L'humanité dans son ensemble est la réalité poursuivie par le génie social sous le nom mystique de Dieu. Ce phénomène de la raison collective, espèce de mirage dans lequel l'humanité, se contemplant elle-même, se prend pour un être extérieur et transcendant qui la regarde et préside à ses destinées, cette illusion de la conscience, disons-nous, a été analysée et expliquée ; et c'est désormais reculer dans la science que de reproduire l'hypothèse théologique. Il faut s'attacher uniquement à la société, à l'homme. *Dieu* en religion, *l'État* en politique, la *Propriété* en économie, telle est la triple forme sous laquelle l'humanité, devenue étrangère à elle-même, n'a cessé de se déchirer de ses propres mains, et qu'elle doit aujourd'hui rejeter. (*Système*, I, pp. 388-389.)

“ Les causes de l’oppression ”

I. La religion

A) Nature de la religion

3. La religion est immobile

[Retour à la table des matières](#)

J'appelle RELIGION l'expression instinctive, symbolique et sommaire par laquelle une société naissante manifeste son opinion sur l'ordre universel.

En d'autres termes, la Religion est l'ensemble des rapports que l'homme, au berceau de la civilisation, imagine exister entre lui, l'Univers et DIEU, l'Ordonnateur suprême.

D'un point de vue moins général, la Religion est en toute chose le pressentiment d'une vérité.

Le principe de toute religion est le sentiment ; son caractère essentiel, la spontanéité ; ses preuves, des apparitions et des prodiges ; sa méthode, la foi. [...]

Il suit de là que la Religion est de nature immobile, rêveuse, intolérante, antipathique à la recherche et à l'étude, qu'elle a horreur de la science comme des

nouveautés et du progrès. Car douter ou philosopher aux yeux de la religion, c'est se placer volontairement dans la disposition prochaine de ne plus croire. [...] (*Ordre*, p. 37.)

4. Le symbolisme religieux

[Retour à la table des matières](#)

La Religion, essayant à sa manière de rendre raison des choses, s'exprimant par figures et allégories, et secondée en cela par la vive imagination des sociétés jeunes, produit dès l'origine de vastes épopées cosmogoniques, et tout un monde de fantômes. Incapable d'observer et de définir, elle se réfugiait dans le symbolisme. Or qu'est-ce que le symbole ? la matérialisation de l'idée, une sorte d'hiéroglyphe tenant lieu de formule. Que prouve-t-il ? l'impuissance de généraliser et d'abstraire, l'oppression de l'esprit par le fait de la substance. [...] (*Ordre*, p. 46.)

Ce que la Religion renferme de profond et de divin, la Religion ne le sait pas : et pourquoi ? toujours parce qu'elle se renferme dans le symbole, dans le sens littéral, et qu'elle ne peut passer du concret à l'abstrait (p. 50).

[...] La religion, par sa nature, ne discute point. [...] Elle ne s'établit juge et interprète d'aucune question. Elle ne fait que redire les problèmes, elle est elle-même un problème. La religion s'empare du préjugé tel qu'il se présente, de la routine telle qu'elle existe puis elle en fait des allégories, elle les figure par des rites [...], comme si elle voulait seulement graisser des ressorts qui grincent, mais qu'elle ne connaît pas. [...]

Au fond la religion ne change pas: comme le spiritualisme dont elle est l'expression, elle est immuable. Mais il y a quelque chose qui, sous elle et en dépit d'elle, progresse et change, c'est l'Humanité. Un jour vient donc où l'Humanité raisonnant son propre progrès, élève le doute sur l'hypothèse même qui a servi jusque-là de fondement et de motif à sa foi. [...] (*Justice*, III, pp. 59-60.)

5. La religion n'a aucune puissance organique

[Retour à la table des matières](#)

Incapable de pénétrer la raison des choses, la religion est plus impuissante encore à réaliser l'ordre dans la société. L'humanité, saisie dès le berceau par la religion, a grandi et s'est développée sous ses ailes ; mais le progrès de son intelligence, le perfectionnement de ses mœurs et l'amélioration de son sort, l'homme ne le doit point à sa nourrice ; nulle part la religion n'a parlé à la raison.

Partout où apparaît la religion, ce n'est point comme principe *organisateur*, mais comme *moyen de maîtriser les volontés*. Indifférente à la forme du gouvernement, c'est-à-dire à l'ordre politique, la religion consacre ce que le législateur lui demande de consacrer; maudit ce qu'il lui prescrit de maudire : la raison d'État fait sa loi, la religion sanctionne cette loi, imprime le respect et la terreur, commande l'obéissance ¹. (*Ordre*, p. 52.)

Le spirituel est incapable de donner des règles de conduite pour le temporel : cela est si vrai que la Religion n'a jamais su appliquer ses propres maximes. D'où vient que le christianisme n'a jamais pu réaliser sa loi de charité et de fraternité ? si ce n'est que, l'expression de cette loi étant toute mystique, au lieu d'y voir un principe que la réflexion devait développer, les fidèles n'y trouvèrent qu'un précepte divin auquel la raison devait se soumettre. Toujours, dans la sphère religieuse, l'indivision de l'idée, la symbolisation du concept, le fait brut, et la lettre qui tue, oppriment la pensée et empêchent l'analyse. [...]

Loin d'avoir en elle-même aucune force évolutive et créatrice, la religion n'a pu vivre qu'en s'appropriant la politique profane et les lois civiles (pp. 55-56).

B) l'homme et Dieu

6. Dieu est contradictoire à l'homme

[Retour à la table des matières](#)

Dieu, d'après la conception théologique, n'est pas seulement l'arbitre de l'univers, le roi infaillible et irresponsable des créatures, le type intelligible de l'homme ; il est l'être éternel, immuable, présent partout, infiniment sage, infiniment libre. Or, je dis que ces attributs de Dieu contiennent plus qu'un idéal, plus qu'une élévation, à telle puissance qu'on voudra, des attributs correspondants de l'humanité ; je dis qu'ils en sont la contradiction. Dieu est contradictoire à l'homme. [...]

[...] Que serait une science infinie, une science absolue, déterminant une liberté également infinie, comme la spéculation le suppose en Dieu ? Ce serait une connaissance non pas seulement universelle, mais intuitive, spontanée, pure de toute hésitation comme de toute objectivité, bien qu'elle embrassât à la fois le réel et le possible ; une science sûre mais non démonstrative ; complète, non suivie ; une science enfin qui, étant éternelle dans sa formation, serait dépouillée de tout caractère de progrès dans le rapport de ses parties.

¹ [...] Les dieux ont toujours parlé comme les politiques l'ont voulu. [...] (Propriété, p. 87.)

La psychologie a recueilli de nombreux exemples de ce mode de connaître, dans les facultés instinctives et divinatoires des animaux ; dans le talent spontané de certains hommes nés calculateurs et artistes, indépendamment de toute éducation ; enfin, dans la plupart des institutions humaines et des monuments primitifs, produits d'un génie inconscient et indépendant des théories. Et les mouvements si réguliers, si compliqués des corps célestes ; les combinaisons merveilleuses de la matière : ne dirait-on pas encore que tout cela est l'effet d'un instinct particulier, inhérent aux éléments ?...

Si donc Dieu existe, quelque chose de lui nous apparaît dans l'univers et dans nous-mêmes : mais ce quelque chose est en opposition flagrante avec nos tendances les plus authentiques, avec notre destinée la plus certaine ; ce quelque chose s'efface continuellement de notre âme par l'éducation, et tout notre soin est de le faire disparaître. [...]

Ainsi, nous ne vivons, ne sentons, ne pensons, que par une série d'oppositions et de chocs, par une guerre intestine ; notre idéal n'est donc pas infini, c'est un équilibre ; l'infini exprime autre chose que nous. [...]

[...] Les attributs de l'homme, étant infinis en Dieu, sont par là même propres et spécifiques : c'est le caractère de l'infini de devenir spécialité, essence, par cela que le fini existe. [...]

Dira-t-on que l'opposition entre l'homme et l'être divin est illusoire, et qu'elle provient de l'opposition qui existe entre l'homme individuel et l'essence de l'humanité tout entière ? Alors il faut soutenir que l'humanité, puisque c'est l'humanité qu'on divinise, n'est ni progressive, ni contrastée dans la raison et dans le sentiment ; en un mot, qu'elle est infinie en tout : ce qui est démenti non seulement par l'histoire, mais par la psychologie.

Ce n'est pas ainsi qu'il faut l'entendre, s'écrient les humanistes. Pour avoir l'idéal de l'humanité, il faut la considérer non plus dans son développement historique, mais dans l'ensemble de ses manifestations, comme si toutes les générations humaines, réunies en un même instant, formaient un seul homme, un homme infini et immortel.

C'est qu'on abandonne la réalité pour saisir une projection ; que l'homme vrai n'est pas l'homme réel ; que pour trouver le véritable homme, l'idéal humain, il faut sortir du temps et entrer dans l'éternel, que dis-je ? désertier le fini pour l'infini, l'homme pour Dieu ! [...] L'humanisme est du théisme le plus parfait ¹.

L'homme posant fatalement Dieu comme absolu et infini dans ses attributs, tandis qu'il se développe lui-même en sens inverse de cet idéal, il y a désaccord entre le progrès de l'homme et ce que l'homme conçoit comme Dieu. D'un côté, il appert que l'homme, par le syncrétisme de sa constitution et par la perfectibilité de sa nature, n'est point Dieu, ni ne saurait devenir Dieu ², de l'autre, il est sensible que Dieu, l'Être suprême, est l'antipode de l'humanité, le sommet ontologique dont elle s'écarte

¹ L'humanisme est une fausse religion. (*Carnets*, 1, 1845.)

² [...] L'Humanité, essentiellement perfectible, jamais parfaite, restant constamment au-dessous de sa propre idée, reste par conséquent toujours au-dessous de l'adoration, ce que je résume en cette formule à la fois positive et négative, et parfaitement claire dans notre langue : *Remplacer le culte de l'Être prétendu suprême par la culture de l'Humanité.* (*Progrès*, pp. 73-74.)

indéfiniment. Dieu et l'homme, s'étant pour ainsi dire distribué les facultés antagonistes de l'être, semblent jouer une partie dont le commandement de l'univers est le prix : à l'un la spontanéité, l'immédiateté, l'infailibilité, l'éternité ; à l'autre la prévoyance, la déduction, la mobilité, le temps. Dieu et l'homme se tiennent en échec perpétuel et se fuient sans cesse l'un l'autre ; tandis que celui-ci marche sans se reposer jamais dans la réflexion et la théorie, le premier, par son incapacité providentielle, semble reculer dans la spontanéité de sa nature. Il y a donc contradiction entre l'humanité et son idéal, opposition entre l'homme et Dieu ¹. (Système, I, pp. 389-392.)

7. Un homme ne saurait voir Dieu sans mourir

[Retour à la table des matières](#)

Il y a cette différence entre l'apparition et la vision, que cette dernière est tout intérieure et se passe au-dedans de l'esprit, tandis que l'apparition suppose un objet extérieur, aperçu des yeux du corps, ou du moins perçu par quelqu'un de nos sens. [...] La vision consiste dans une représentation suivie et détaillée, ordinairement symbolique, produite dans l'intelligence par l'opération divine, à la manière des songes. L'apparition consiste dans la manifestation sensible d'un être spirituel, tel que Dieu, les anges et les âmes des morts. [...] Quant au mode dont se fait une apparition, les théologiens sont d'accord que les esprits n'étant pas visibles aux yeux de la chair, se revêtent d'un corps ou d'une apparence matérielle, sous laquelle ils parlent et agissent. Ainsi, ce n'est pas l'esprit lui-même qui apparaît, c'est le manteau qu'il a revêtu : en conséquence, le mot apparition est un mot mal fait. Tout homme vivant est un esprit revêtu d'un corps ; lors donc que nous croyons embrasser un ami, ce n'est pas l'homme lui-même que nous saisissons, nous ne touchons que son enveloppe. Notre vie n'est qu'une longue apparition. [...] Dieu, en se montrant aux patriarches, ne se faisait pas voir dans son essence, mais sous une forme empruntée et matérielle, condition de toute apparition. Mais pourquoi est-il dit «qu'un homme ne saurait voir Dieu sans mourir» ? Que signifie cette pensée ? Nous croyons que cette proposition est déduite de la notion de l'essence divine, et nous essayerons d'en donner l'explication d'après un phénomène psychologique qui mériterait peut-être d'être étudié plus à fond, et que les anciens semblent avoir observé beaucoup mieux que nous. Qu'est-ce qui rend l'homme si terrible aux animaux ? N'est-ce pas la puissance de son regard et l'air de haute intelligence répandu sur toute sa personne ? N'est-ce pas cette majesté de raison qui couronne sa tête, cette force de volonté dominatrice qui éclate dans ses

¹ [...] J'ai été amené tour à tour à nier Dieu et à protester contre l'accusation d'athéisme. [...]

J'ai appelé cette manière de résoudre le problème théologique, *antithéisme*, pour exprimer tout à la fois, d'un côté, l'opposition entre le Dieu (fixe) de la conception métaphysique, et le Dieu (progressif) de l'observation historique ; de l'autre, la perfectibilité indéfinie de l'humanité, perfectibilité en vertu de laquelle l'homme se sanctifie de plus en plus et s'éclaire, mais sans pouvoir arriver jamais ni à la sainteté absolue, ni à la science parfaite.

En deux mots, je repousse le Dieu absolu des prêtres et la déité toujours incomplète de l'homme, bien que je reconnaisse la réalité de celle-ci : je n'adore rien, pas même ce que je crois. voilà mon *antithéisme*. (*Correspondance, Écrits sur la religion*, pp. 216-217.)

yeux et gonfle ses narines, et qui rend si formidable sa démarche ? Le regard de l'homme énerve le lion, comme celui du serpent enchaîne l'oiseau. Par lui-même, l'homme a quelque chose d'effrayant. Qu'en passant devant une glace, il rencontre son propre regard, il frissonne à sa vue, il s'inspire une terreur divine. Sur ses semblables, il exerce la même fascination : l'homme doué de courage et de génie domine et violente les natures faibles, dompte et entraîne les volontés rebelles, et se soumet les plus furieuses passions. « Mon génie étonné tremble devant le sien », disait Néron, parlant de sa mère Agrippine. L'esprit fort tue l'esprit faible ; l'esprit ne peut être regardé en face et contenu que par l'esprit ; l'esprit brise l'existence purement sensible et arrête la vie, comme la peur suspend la respiration, comme le fluide électrique rompt et dissout les organismes. Or, quelle raison, disaient les anciens, quelle volonté, quelle âme humaine pourrait subsister devant Dieu ; Dieu raison infinie, volonté toute-puissante, âme universelle ? Quels yeux mortels pourraient le regarder et vivre ? (Encyclopédie, pp. 128-130.)

8. Dieu, c'est le mal

[Retour à la table des matières](#)

Si nous admettons ce système de croyance dont nous avons reconnu, d'ailleurs, la spontanéité, l'universalité, l'authenticité, et même le côté splendide et consolateur, nous n'avons plus de règles ni pour la direction de notre esprit, ni pour notre vie. Nous vivons dans un chaos de naturalisme et de surnaturalisme, tantôt affirmant l'enchaînement naturel des effets, des causes, tantôt appelant à la Providence. [...]

À cette espèce de raison d'État du Ciel, ne tarde pas à s'ajouter, dans la religion, la raison d'État du sacerdoce, suivie bientôt de la raison d'État du prince, puis une foule d'exceptions, de réserves, d'accommodements, d'acquittements, qui ôtent toute fixité au droit et à la morale, comme elles l'ont ôtée à la raison et à la science.

En résumé, l'homme, abstraction faite de ses croyances innées et primordiales, de son aspiration à Dieu et l'Éternel, est ainsi constitué dans sa raison et dans sa conscience que, s'il se prend au sérieux, il est forcé de renoncer à la foi, de la rejeter comme mauvaise et nuisible et de déclarer que pour *lui*, *Dieu, c'est le mal*.

À cette proscription décisive, qui sauve sa dignité, l'homme perd quelque chose, c'est incontestable ; il perd immensément ; il perd ses croyances immortelles ; il perd ce rapport avec l'infini qui donne une satisfaction si ample à son orgueil et à son sens intime, il sacrifie sa propre éternité, afin d'être, pendant un instant, quelque chose, et de pouvoir s'affirmer lui-même ; il se place volontairement DANS LE CRÉPUSCULE, *in tenebris et in umbrâ mortis*¹, entre la cause première à laquelle il renonce, et la cause finale qu'il n'atteindra jamais, ce tout, afin de pouvoir dire, pendant une vie sans précédent et sans avenir, vie qui s'écoule avec la rapidité de l'éclair : moi !

¹ Dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort.

Ma conscience est mienne, ma justice est mienne, et ma liberté est souveraine. Que je meure pour l'éternité, mais que du moins je sois homme, pendant une révolution de soleil. (Jésus, pp. 526-527.)

C) la fin de la religion

9. Quand la religion était toute la société

[Retour à la table des matières](#)

Il fut un temps [...] où la religion, en tant que manifestée par des rites et des dogmes, était à elle seule toute la société ; un temps où tout le monde connaissait Dieu, mais où personne ne s'occupait de politique, d'économie politique, de travail ou de propriété. Ces choses existaient, mais pour ainsi dire latentes : la pensée les laissait dormir ; elles n'avaient pas de rôle propre, d'existence officielle. Le spirituel absorbant le temporel, les droits de l'homme et du citoyen n'étaient que des droits religieux. L'homme libre avait le privilège de la religion, et n'entendait point entrer en partage ; l'esclave combattait pour avoir des dieux, comme le serf au Moyen Âge luttait pour arriver à la propriété, comme le prolétaire au XIXe siècle combat pour s'assurer le travail. (*Droit*, p. 424.)

10. L'incrédulité

[Retour à la table des matières](#)

Dans toute société en progrès, la Religion fléchit en proportion du développement scientifique : pour trouver une religion permanente, il faut chercher un pays où l'ignorance politique reste inviolée, où les lois et les coutumes n'éprouvent ni amélioration ni changement. [...] ¹.

¹ [...] Ce mouvement philosophique, politique, religieux qui s'accomplit depuis quatre siècles [...], est un symptôme, non de création, mais de dissolution. La philosophie, en s'appuyant de plus en plus sur les sciences positives, perd son caractère *d'a priori*, et ne conserve d'originalité qu'en faisant sa propre critique; la philosophie, au XIXe siècle, est l'HISTOIRE de la philosophie. D'autre part, la religion, se dépouillant de son dogmatisme, se confond avec l'esthétique et la morale : si de nos jours l'étude des idées religieuses a acquis un si puissant intérêt, c'est seulement comme histoire naturelle de la formation et des premiers développements de l'esprit humain. [...] La religion, pour nous, c'est l'archéologie de la raison. [...] (*Révolution sociale*, p. 146.)

Telle se développe l'incrédulité chez une nation, telle aussi elle se développe dans l'individu : d'abord fanatique d'impiété comme Labarre ; plus tard libertin et sophiste, moqueur et superficiel ; à la fin sérieux et grave, l'homme au dernier moment étudie la religion, non plus pour lui chercher des ridicules et des crimes, mais afin d'en expliquer le sens et les causes. C'est alors que l'incrédule se prend à aimer la religion comme un souvenir d'enfance, une poésie, un emblème : pour peu qu'il croie faire plaisir, il ira à la procession et au salut : tel César consultait les poulets sacrés, et Cicéron prenait les augures. Le sphinx deviné, l'homme cesse de le haïr en cessant de le craindre. [...] (*Ordre*, pp. 63-65.)

11. Christianisme et philosophie

[Retour à la table des matières](#)

Partout où s'est établie la liberté de penser, la religion s'est affaiblie, sinon dans son principe qui, je le répète, est immortel, du moins quant au dogme et à la pratique. [...] Et l'on peut dire en toute certitude qu'aussi longtemps que le libre examen sera respecté, l'instinct religieux pourra ne pas faiblir ; mais la religion ira s'éteignant insensiblement. je ne dis pas que la religion, ou le symbolisme qui la constitue doive entièrement disparaître. [...] Il y aura probablement toujours des intelligences réfractaires à la logique et qui aimeront mieux croire que d'examiner. Ce qui est sûr, c'est qu'en matière de religion tout homme qui ose s'abandonner à sa raison est invinciblement conduit à renier sa foi. [...] Et si le christianisme est encore cru et pratiqué quelque part, ce n'est point, croyez-moi, que là le christianisme soit mieux enseigné, mieux connu ; c'est qu'il n'y est pas connu du tout, ou qu'il n'est connu qu'à moitié. L'ignorance de la religion est indispensable au maintien de la religion, comme l'ignorance de la liberté est indispensable au despotisme. Ceux qui connaissent le mieux le christianisme sont les philosophes ; et c'est parce qu'ils ont profondément étudié le christianisme qu'ils ont cessé d'être chrétiens et sont devenus philosophes ! [...] (*Droit*, p. 425.)

12. La poésie de la justice

[Retour à la table des matières](#)

[...] L'exercice du sens moral, de la fonction juridique, est lent à s'établir dans l'humanité. Qui ne voit que c'est précisément pour suppléer à cette lenteur que la nature crée en nous cette autre conscience tout idéale le respect divin, la religion ? [...]

La religion, interprétée philosophiquement, est le symbole de la conscience, de ses manifestations et de ses lois. C'est la poésie de la justice, que nous avons définie la vénération de l'homme par l'homme ¹.

Toute pensée de mysticisme écartée, on peut dire que le spirituel, dans une société, est le régime de la conscience, le système des droits et des devoirs.

Or [...] la justice est inerte dans une existence solitaire elle a besoin, pour agir, de se développer en une conscience commune [...] ; c'est cette communauté de conscience qui, en dernière analyse, fait toute la force de la justice. [...] (*Justice*, IV, p. 401.)

Comment recréer le spirituel dans une cité qui l'a laissé périr ? Comme science, c'est le produit du temps, et le temps n'est pas venu ; comme religion ou symbolique, cela échappe aux spéculations du génie aussi bien qu'à la puissance des chefs d'État, ce n'est l'affaire ni d'une assemblée de sénateurs ni d'une école de philosophes : c'est une création spontanée, qui vient on ne sait d'où, se pose on ne sait comment, se développe sans qu'on la voie, et de gré ou de force se fait suivre (pp. 403-404).

Aussi haut que remontent les souvenirs du genre humain [...], nous voyons la Religion servir de figure à la justice ; elle tient lieu de science morale, supplée par la poésie du culte ce que la raison pratique des peuples est incapable de définir, et cette figure, cette poésie, expression de la conscience primitive, est encore aujourd'hui et sera pendant bien des siècles après nous l'étude la plus attrayante du philosophe (p. 440).

13. Le fait religieux est indestructible

[Retour à la table des matières](#)

De même que la dialectique renverse facilement les *démonstrations* prétendues de l'existence de Dieu ², la critique n'a pas moins facilement raison des textes bibliques et de toutes les dissertations sur le Christ. Mais il y a une chose qui, en dépit de la critique de Kant, et de tous les arguments athéistes, subsiste : c'est la foi universelle à la divinité ; c'est le phénomène primordial et constant de cette foi, qui, sans se soucier d'exactitude scientifique et de logique, se prend à tout, se fait un argument de tout, voit Dieu partout, et aperçoit dans les moindres choses des signes de sa présence, des monuments de son action, de sa volonté et de sa sagesse.

C'est ce phénomène de la croyance humaine qu'il s'agit d'atteindre, qui me frappe ; qui se pose comme l'instinct le plus élevé, le plus primordial, le plus indestructible de notre nature ; et dont on n'a pas raison le moins du monde avec des analyses métaphysiques ou des plaisanteries blasphématoires, comme celles de M. Renan : *Bon*

¹ [...] L'histoire de l'art est parallèle à celle de la religion. [...] L'homme en pensant Dieu se rêve lui-même : les figures sous lesquelles il se représente la Divinité ne sont, au fond, que des témoignages qu'il se rend de lui-même. [...] (*Art*, p. 72.)

² Dieu nécessaire à la Raison, mais repoussé par la raison. (*Carnets*, 1, p. 264.)

vieux mot; un peu lourd. Ce qui est lourd ici, et de la plus mauvaise grâce, c'est cette manière superficielle d'envisager la question. Car enfin, la croyance à la divinité, c'est nous-mêmes, c'est notre âme, c'est notre conscience, c'est notre raison, au moins dans sa forme primitive ; en sorte que nous ne pouvons, au point de vue rigoureusement scientifique et positif, nier Dieu, nier la *croyance* à Dieu, sans nous renier nous-mêmes, sans condamner notre âme, notre esprit, notre intelligence ¹. La foi en la divinité, en un mot, apparaît non comme l'erreur du sauvage, qui, en voyant son ombre sur le sable, la prendrait pour une *réalité*, un nuage, un esprit, un quelque chose qui s'attache à lui, tandis que ce n'est positivement rien.

Cette foi est en nous organique, essentielle, constitutive de nos idées et de nos mœurs, placée à la source de toutes nos affections. Ce n'est là, évidemment, ni un quiproquo, ni une méprise, ni une illusion, ni une maladie mentale, ni un faux jugement. C'est une affirmation innée qui s'impose et qui, dès qu'on prétend la démontrer, s'évanouit. (Jésus, pp. 522-523.)

[...] La religion n'est pas soumise à la discussion humaine [...], elle est, dans son principe, indestructible. [...] Toutes les religions [...] sont des formes *fantastiques* sous lesquelles s'est spontanément produite la pensée religieuse et [...] s'évanouissent peu à peu sous la forme *vraie*, laquelle est la science pure de l'homme et de la nature. [...]

Toute religion a ainsi son contenu, sa forme, sa légende. Le contenu est le même dans toutes ; - il est *vrai* ; - *c'est* par la forme et la légende que se distinguent seulement les religions, c'est-à-dire par les créations accessoires de l'imagination diversement impressionnée des peuples ². (*Correspondance, Écrits sur la religion*, p. 225.)

¹ [...] L'athéisme est encore moins logique que la foi. Le fait primitif, irréfragable, de la croyance spontanée à l'Être suprême subsistant toujours, et le problème que ce fait implique se posant inévitablement, l'athéisme ne pouvait être accepté comme solution.

Bien loin qu'il témoignât de la force de l'esprit, il ne prouvait que son désespoir. Aussi en est-il de l'athéisme comme du suicide : il n'a été embrassé que par le très petit nombre. Le peuple l'a toujours en horreur. (*Confessions*, p. 58.)

La douleur de l'esprit approche ; nous avons souffert en notre corps sous le paganisme ; en notre cœur sous le christianisme ; nous serons torturés en notre esprit sous le rationalisme. (*Carnets*, I, p. 235.)

² Il existe, d'origine surhumaine, une philosophie ou religion primitive, altérée dès avant toutes les époques historiques et dont les cultes des différents peuples ont tous conservé des vestiges authentiques et homologues. La plupart des dogmes chrétiens eux-mêmes ne sont que l'expression sommaire d'autant de propositions démontrables ; et l'on peut, par l'étude comparée des systèmes religieux, par l'examen attentif de la formation des langues, et indépendamment de tout autre révélation, constater la réalité des vérités que la foi catholique impose, vérités inexplicables en elles-mêmes, mais accessibles à l'entendement. De ce principe peut être déduite, par une série de conséquences rigoureuses, une philosophie traditionnelle dont l'ensemble constituera une science exacte. (*Lettre de candidature à la Pension Suard, Propriété*, p. 15.)

14. L'idée de Dieu

[Retour à la table des matières](#)

[...] La Religion, première forme de pensée humaine, sorte de préparation à la science, ne tend pas à vivre, mais à mourir. Pour apprécier sa nature transitoire, il faut considérer, non l'universalité de son existence, mais l'universalité de son dépérissement. [...]

[...] L'idée de Dieu est d'autant plus grossière qu'on la prend de plus haut dans la Religion ; elle s'épure, au contraire, à mesure que la philosophie l'en éloigne. La révélation complète de l'idée de Dieu n'est point à l'origine des religions, mais à leur fin. (*Ordre*, p. 65.)

[...] Dieu n'étant autre chose qu'une symbolisation de l'humanité [...], qui se révèle chaque jour comme telle, et par le progrès des religions, et par celui de la philosophie, il s'ensuit, en un sens, que Dieu s'en va, puisque la conception primitive est abandonnée de jour en jour; et en un autre sens, que Dieu vient, *Deus it*, comme dit Hegel, puisque l'objet du symbole est de mieux en mieux compris. [...] (*Correspondance*, *Écrits sur la religion*, p. 216.)

15. La prière

[Retour à la table des matières](#)

Qu'est-ce que la prière ? une méditation, le plus souvent faite, que l'homme grossier, ignorant, distrait, sans idées liées, apprend à répéter, et sur laquelle sa faible intelligence s'appuie pour s'élever à des pensées consolantes et généreuses. La prière, en un mot, pour des esprits peu exercés, est un auxiliaire de la réflexion, un commencement de philosophie. (*Ordre*, pp. 49-50.)

Du moment que l'homme, incapable dans les premiers temps de démêler en soi la justice dont il éprouve le sentiment, est entraîné par la constitution de son entendement à lui chercher hors de sa conscience un sujet en qui elle réside [...], il est tout simple qu'il invoque ce juste juge, aussi bien contre les ennemis qui le menacent que contre ses propres inclinations; qu'il lui demande conseil, qu'il le prie de le fortifier, de le soutenir, de le purifier, de l'élever dans la vertu. C'est donc elle-même que l'âme invoque, prie et conjure ; c'est à sa propre conscience qu'elle fait appel ; et, de quelque façon que soit tournée la prière, elle ne sera que l'expression du moi qui

s'adjure sous le nom de Dieu; elle n'aura même de sens, elle ne sera intelligible que par cette prosopopée. (*Justice*, II, p. 351.)

16. Religion et société

[Retour à la table des matières](#)

Ce que le théologien poursuit, à son insu, dans le dogme qu'il enseigne, ce ne sont pas les mystères de l'infini : ce sont les lois de notre spontanéité collective et individuelle. L'âme humaine ne s'aperçoit point d'abord par la contemplation réfléchie de son moi, ainsi que l'entendent les psychologues ; elle s'aperçoit hors d'elle-même, comme si elle était un être différent placé vis-à-vis d'elle : c'est cette image renversée qu'elle appelle Dieu.

Ainsi, la morale, la justice, l'ordre, les lois ne sont plus choses révélées d'en haut, imposées à notre libre arbitre par un soi-disant créateur, inconnu, inintelligible ; ce sont choses qui nous sont propres et essentielles comme nos facultés et nos organes, comme notre chair et notre sang. En deux mots : religion et société sont termes synonymes ; l'homme est sacré pour lui-même comme s'il était Dieu. Le catholicisme et le socialisme, identiques pour le fond, ne diffèrent que par la forme : ainsi s'expliquent, à la fois, et le fait primitif de la croyance en Dieu et le progrès irrécusable des religions. (*Confessions*, pp. 59-60.)

[...] Pour découvrir la vraie religion, il faut recommencer notre exégèse, montrer philosophiquement, à l'aide des nouvelles données sociales, le surnaturalisme dans la nature, le ciel dans la société, Dieu dans l'homme.[...] (Articles de journaux, *Écrits sur la religion*, pp. 179-180.)

Le christianisme a été la *prophétie*, le socialisme est la réalisation. [...]

La société actuelle [...] sans énergie, sans philosophie, sans idée de Dieu ni d'elle-même, vivant au jour le jour sur des traditions éteintes, repoussant toute intervention du libre arbitre dans son économie industrielle, n'attendant son salut que de la fatalité de la nature, comme elle en attend le soleil et la pluie, est profondément athée (p. 189).

17. Religion et éducation

[Retour à la table des matières](#)

[...] Le panthéisme est la religion des enfants et des sauvages ; c'est la philosophie de tous ceux qui, retenus par l'âge, l'éducation, la langue, dans la vie sensitive, ne sont pas arrivés à l'abstraction et à l'idéal, deux choses que, selon moi, il est bon d'ajourner le plus possible.

Je ne suis donc pas de l'avis de Rousseau qui, de crainte de superstition, voulant précisément fonder la foi sur le raisonnement et la conscience, défendait de parler de Dieu à son élève avant la vingtième année, puis le livrait à la théologie ; excellente méthode pour éterniser la superstition. La notion de Dieu, comme celle de substance et de cause, est primitive, propre surtout aux intelligences inexercées, et doit perdre son empire à mesure qu'elles s'élèvent à la vraie science. La métaphysique, par elle-même, n'est que la superficie du savoir. Laissez donc les enfants parler à leur aise, tout leur saoul, de Dieu, des anges, des âmes, des fées, des griffons, des hercules, comme des rois et des reines ; laissez leur entendement jeter sa gourme, condition nécessaire aux spéculations positives de la virilité. Pendant le premier âge, les conceptions du mysticisme, si facilement reçues par l'imagination, servent de supplément et comme de préparation à la raison ; elles forment le premier degré de l'escalier intellectuel, dont la métaphysique est le second.

Veillez seulement à ce que ces conceptions, tournant au fanatisme, n'usurpent dans leur cœur la place que la justice et la vérité doivent occuper. Le moment venu, elles s'évanouiront d'elles-mêmes [...] (*Justice, II, pp. 406-407.*)

“ Les causes de l'oppression ”

II - la propriété

A) Critique de la propriété

18. « La propriété, c'est le vol »

[Retour à la table des matières](#)

Si j'avais à répondre à la question suivante : Qu'est-ce que *l'esclavage* ? et que d'un seul mot je répondisse : c'est *l'assassinat*, ma pensée serait d'abord comprise, je n'aurais pas besoin d'un long discours pour montrer que le pouvoir d'ôter à l'homme la pensée, la volonté, la personnalité est un pouvoir de vie et de mort, et que faire un homme esclave, c'est l'assassiner. Pourquoi donc à cette autre demande *Qu'est que la propriété* ? ne puis-je répondre de même c'est le vol, sans avoir la certitude de n'être pas entendu bien que cette seconde proposition ne soit que la première transformée ?

J'entreprends de discuter le principe même de notre gouvernement et de nos institutions, la propriété. [...] ¹.

¹ Qu'est-ce que la propriété ? d'où vient la propriété ? que veut la propriété ? Voilà le problème qui intéresse au plus haut degré la philosophie. [...] Car le problème de la propriété, c'est sous une autre forme le problème de la certitude : la propriété, c'est l'homme ; la propriété, c'est Dieu ; la propriété, c'est tout. (Système, II, p. 179.)

Tel auteur enseigne que la propriété est un droit civil, né de l'occupation et sanctionné par la loi ; tel autre soutient qu'elle est un droit naturel, ayant sa source dans le travail. [...] Je prétends que ni le travail ni l'occupation ni la loi ne peuvent créer la propriété : qu'elle est un effet sans cause. [...] ¹. (*Propriété*, pp. 131-132.)

19. La propriété est contraire à la nature

[Retour à la table des matières](#)

L'homme a des puissances, des vertus, des capacités ; elles lui ont été confiées par la nature pour vivre, connaître, aimer ; il n'en a pas le domaine absolu, il n'en est que l'usufruitier ; et cet usufruit, il ne peut l'exercer qu'en se conformant aux prescriptions de la nature. S'il était maître souverain de ses facultés, il s'empêcherait d'avoir faim et froid ; il mangerait sans mesure et marcherait dans les flammes ; il soulèverait des montagnes, ferait cent lieues en une minute, guérirait sans remède et par la seule force de sa volonté, et se ferait immortel. Il dirait : je veux produire, et ses ouvrages, égaux à son idéal, seraient parfaits ; il dirait : je veux savoir, et il saurait ; j'aime, et il jouirait. Quoi donc ! l'homme n'est point maître de lui-même, et il le serait de ce qui n'est pas à lui ! Qu'il use des choses de la nature, puisqu'il ne vit qu'à la condition d'en user : mais qu'il perde ses prétentions de propriétaire, et qu'il se souvienne que ce nom ne lui est donné que par métaphore. (*Propriété*, p. 172.)

20. La propriété est contraire à la société

[Retour à la table des matières](#)

[...] La propriété est un droit en dehors de la société : car il est évident que si les biens de chacun étaient biens sociaux, les conditions seraient égales pour tous, et il impliquerait contradiction de dire : *La propriété est le droit qu'a un homme de disposer de la manière la plus absolue d'une propriété sociale* ². Donc, si nous sommes associés pour la liberté, l'égalité, la sûreté, nous ne le sommes pas pour la propriété ; donc si la propriété est un droit *naturel*, ce droit *naturel* n'est point *social*, mais *antisocial*. Propriété et société sont choses qui répugnent invinciblement l'une à l'autre : il est aussi impossible d'associer deux propriétaires que de faire joindre deux

¹ [...] La propriété appartient à la grande famille des croyances instinctives, qui, sous le manteau de la religion et de l'autorité, règnent partout encore sur notre orgueilleuse espèce. La propriété, en un mot, est elle-même une religion. [...] (Système, II, p. 238.)

² La propriété, selon le droit romain, est le « droit d'user et d'abuser ».

aimants par leurs pôles semblables. Il faut ou que la société périsse, ou qu'elle tue la propriété. (*Propriété*, p. 165.)

21. Tien et mien

[Retour à la table des matières](#)

[...] *Tien* et *mien* ne marquent pas nécessairement l'identification, comme quand je dis *ta* philosophie, et *mon* égalité : car *ta* philosophie, c'est toi philosophant : et *mon* égalité, c'est moi professant l'égalité. *Tien* et *mien* indiquent plus souvent le rapport : ton *pays*, *ta* paroisse, *ton* tailleur, *ta* laitière, *ma* chambre à l'hôtel, *ma* place au spectacle, *ma* compagnie et *mon* bataillon dans la garde nationale. Dans le premier sens, on peut dire *mon* travail, *mon* talent, *ma* vertu, quelquefois, jamais *ma* grandeur ni *ma* majesté : et dans le second sens seulement *mon* champ, *ma* maison, *ma* vigne, *mes* capitaux, absolument comme un commis de banquier dit *ma* caisse. En un mot, *tien* et *mien* sont signes et expressions de droits personnels, mais égaux ; appliqués aux choses hors de nous, ils indiquent possession, fonction, usage et non pas propriété. (*Propriété*, 169-170.)

22. La prescription ne crée aucun droit

[Retour à la table des matières](#)

[...] Toute propriété a nécessairement commencé par la prescription, ou, comme disaient les Latins, par *l'usucapion*¹, c'est-à-dire par la possession continue : je demande donc, en premier lieu, comment la possession peut devenir par le laps de temps propriété ? Rendez la possession aussi longue que vous voudrez ; entassez les ans et les siècles, vous ne ferez jamais que la durée, qui par elle-même ne crée rien, ne change rien, ne modifie rien, puisse métamorphoser l'usufruitier en propriétaire. Que la loi civile reconnaisse à un possesseur de bonne foi, établi depuis de longues années dans sa jouissance, le droit de ne pouvoir être dépossédé par un survenant, elle ne fait en cela que confirmer un droit déjà respecté, et la prescription, appliquée de la sorte, signifie simplement que la possession commencée depuis vingt, trente ou cent ans, sera maintenue à l'occupant. Mais lorsque la loi déclare que le laps de temps change le possesseur en propriétaire, elle suppose qu'un droit peut être créé sans une cause qui le produise ; elle change la qualité du sujet sans motif ; elle statue sur ce qui n'est point en litige ; elle sort de ses attributions. L'ordre public et la sécurité des citoyens ne demandaient que la garantie des possessions ; pourquoi la loi a-t-elle créé

¹ Terme du droit romain. Il désigne une manière d'acquérir par la possession prolongée.

des propriétés ? La prescription était comme une assurance de l'avenir : pourquoi la loi en fait-elle un principe de privilège ? (Propriété, pp. 202-203.)

23. Le travailleur ne peut prétendre à la propriété de son produit

[Retour à la table des matières](#)

[...] Toutes les industries se réunissent, par des rapports mutuels, en un faisceau unique ; toutes les productions se servent réciproquement de fin et de moyen ; toutes les variétés de talents ne sont qu'une série de métamorphoses de l'inférieur au supérieur.

Or, ce fait incontestable et incontesté de la participation générale à chaque espèce de produit a pour résultat de rendre communes toutes les productions particulières : de telle sorte que chaque produit, sortant des mains du producteur, se trouve d'avance frappé d'hypothèque par la société. Le producteur lui-même n'a droit à son produit que pour une fraction dont le dénominateur est égal au nombre des individus dont la société se compose. Il est vrai qu'en revanche ce même producteur a droit sur tous les produits différents du sien, en sorte que l'action hypothécaire lui est acquise contre tous, de même qu'elle est donnée à tous contre lui ; mais ne voit-on pas que cette réciprocité d'hypothèques, bien loin de permettre la propriété, détruit jusqu'à la possession ? Le travailleur n'est pas même possesseur de son produit ; à peine l'a-t-il achevé que la société le réclame. [...]

Le travailleur n'est pas même propriétaire du prix de son travail, et n'en a pas l'absolue disposition. Ne nous laissons point aveugler par une fausse justice : ce qui est accordé au travailleur en échange de son produit ne lui est pas donné comme récompense d'un travail fait, mais comme fourniture et avance d'un travail à faire. Nous consommons avant de produire : le travailleur, à la fin du jour peut dire : J'ai payé ma dépense d'hier ; demain, je payerai ma dépense d'aujourd'hui. À chaque instant de sa vie, le sociétaire est en avance à son compte courant ; il meurt sans avoir pu s'acquitter : comment pourrait-il se faire un pécule ? (Propriété, pp. 239-241.)

24. La propriété seule est stérile

[Retour à la table des matières](#)

Je tombe d'accord que la terre est un instrument ; mais quel en est l'ouvrier ? Est-ce le propriétaire ? est-ce lui qui, par la vertu efficace du droit de propriété, par cette qualité morale infuse dans le sol, lui communique la vigueur et la fécondité ? Voilà précisément en quoi consiste le monopole du propriétaire, que n'ayant pas fait

l'instrument, il s'en fait payer le service. Que le Créateur se présente et vienne lui-même réclamer le fermage de la terre, nous compterons avec lui, ou bien que le propriétaire, soi-disant fondé de pouvoirs, montre sa procuration.

La vérité est que ni la terre n'est productive, ni le travail n'est productif, ni les capitaux ne sont productifs ; la production résulte de ces trois éléments également nécessaires, mais pris séparément, également stériles.

En effet, l'économie politique traite de la production, de la distribution et de la consommation des richesses ou des valeurs ; mais de quelles valeurs ? des valeurs produites par l'industrie humaine, c'est-à-dire des transformations que l'homme fait subir à la matière pour l'approprier à son usage, et nullement des productions spontanées de la nature. Le travail de l'homme ne consistât-il qu'en une simple appréhension de la main, il n'y a pour lui valeur produite que lorsqu'il s'est donné cette peine : jusque-là le sel de la mer, l'eau des fontaines, l'herbe des champs, le bois des forêts, sont pour lui comme s'ils n'étaient pas. La mer, sans le pêcheur et ses filets, ne donne pas de poissons ; la forêt, sans le bûcheron et sa cognée, ne fournit ni bois de chauffage ni bois de service ; la prairie, sans le faucheur, n'apporte ni foin ni regain. La nature est comme une vaste matière d'exploitation et de production ; mais la nature ne produit rien que pour la nature ; dans le sens économique, ses produits, à l'égard de l'homme, ne sont pas encore des produits.

Les capitaux, les outils et les machines sont pareillement improductifs. Le marteau et l'enclume, sans forgeron et sans fer, ne forgent pas ; le moulin, sans meunier et sans grain, ne moud pas, etc. Mettez ensemble des outils et des matières premières ; jetez une charrue et des semences sur un sol fertile ; montez une forge, allumez le feu et fermez la boutique, vous ne produirez pas davantage. [...]

Enfin, le travail et les capitaux réunis, mais mal combinés, ne produisent encore rien. Labourez un désert de sable, battez l'eau des fleuves, passez au crible des caractères d'imprimerie, tout cela ne vous procurera ni blé, ni poissons, ni livres. [...]

Les instruments et capitaux, la terre, le travail, séparés et considérés abstractivement, ne sont productifs que par métaphore. Le propriétaire qui exige une aubaine¹ au prix du service de son instrument, de la force productive de sa terre, suppose donc un fait radicalement faux, savoir, que les capitaux produisent par eux-mêmes quelque chose ; et en se faisant payer ce produit imaginaire, il reçoit, à la lettre, quelque chose pour rien. (Propriété, pp. 252-254.)

¹ [...] L'aubaine reçoit différents noms, selon les choses qui la produisent : *fermage* pour les terres ; *loyer* pour les maisons et les meubles ; *rente* pour les fonds placés à perpétuité ; *intérêt* pour l'argent ; *bénéfice*, *gain*, *profit* (trois choses qu'il ne faut pas confondre avec le salaire ou prix légitime du travail), pour les échanges. [...]

La propriété est le droit d'aubaine, c'est-à-dire le pouvoir de produire sans travailler ; or, produire sans travailler, c'est faire de rien quelque chose, en un mot, c'est créer : c'est ce qui ne doit pas être plus difficile que de moraliser la matière. Les juriconsultes ont donc raison d'appliquer aux propriétaires cette parole de l'Écriture : *Ego dixi : Dii estis et filii Excelsi omnes* : J'ai dit : vous êtes des dieux, et tous fils du Très-Haut. (Propriété, pp. 244-246.)

25. La propriété est mathématiquement impossible

[Retour à la table des matières](#)

La propriété est impossible, parce que sa puissance d'accumulation est infinie et qu'elle ne s'exerce que sur des quantités finies ¹.

Si les hommes, constitués en égalité, accordaient à l'un d'eux le droit exclusif de propriété, et que ce propriétaire unique plaçât sur l'humanité, à intérêts composés, une somme de 100 francs remboursable à ses descendants à la vingt-quatrième génération, au bout de six cents ans, cette somme de 100 francs, placée à 5 %, s'élèverait à 107 854 010 777 600 francs, somme égale à 2 696 fois et un tiers le capital de la France, en supposant ce capital de 40 milliards. C'est plus de vingt fois ce que vaut le globe terrestre, meubles et immeubles.

D'après nos lois, un homme qui, sous le règne de saint Louis, aurait emprunté la même somme de 100 francs, et aurait refusé, lui et ses héritiers après lui, de la rendre, s'il était reconnu que lesdits héritiers ont tous été possesseurs de mauvaise foi, et que la prescription a toujours été interrompue en temps utile, le dernier héritier pourrait être condamné à rendre ces 100 francs avec intérêts et intérêts des intérêts, ce qui, comme on vient de le voir, ferait un remboursement de près de 108 000 milliards.

Tous les jours, on voit des fortunes dont la progression est incomparablement plus rapide : l'exemple précédent suppose le bénéfice égal au vingtième du capital : il n'est pas rare qu'il égale le dixième, le cinquième, la moitié du capital et le capital lui-même. [...]

¹ Dans le chapitre IV de *Qu'est-ce que la propriété ?*, Proudhon s'efforce d'établir les propositions suivantes :

2e P Première proposition. - La propriété est impossible, parce que de rien elle exige quelque chose. proposition. - La propriété est impossible, parce que là où elle est admise, la production coûte plus qu'elle ne vaut.

3e proposition. - La propriété est impossible, parce que, sur un capital donné, la production est en raison du travail, non en raison de la propriété.

4e proposition. - La propriété est impossible parce qu'elle est homicide.

5e proposition. - La propriété est impossible, parce qu'avec elle la société se dévore... La propriété vend au travailleur le produit plus cher qu'elle ne le lui paye ; donc elle est impossible.

6e proposition. - La propriété est impossible, parce qu'elle est mère de tyrannie.

7e proposition. - La propriété est impossible, parce qu'en consommant ce qu'elle reçoit elle le perd, qu'en l'épargnant elle l'annule, qu'en le capitalisant elle le tourne contre la production.

8e proposition. - La propriété est impossible, parce que sa puissance d'accumulation est infinie, et qu'elle ne s'exerce que sur des quantités finies.

9e proposition. - La propriété est impossible, parce qu'elle est impuissante contre la propriété.

10e proposition. - La propriété est impossible, parce qu'elle est la négation de l'égalité.

Il faut noter que Proudhon distingue la propriété de la simple possession. Il précise dans le *Second mémoire* qu'il désigne seulement par le mot propriété « la somme de ses abus ».

Le législateur, en introduisant dans la République le principe de la propriété, en a-t-il pesé toutes les conséquences ? a-t-il connu la loi du possible ? S'il l'a connue pourquoi le Code n'en parle-t-il pas, pourquoi cette latitude effrayante laissée au propriétaire dans l'accroissement de sa propriété et la pétition de ses intérêts, au juge, dans la reconnaissance et la fixation du domaine de propriété ; à l'État dans la puissance d'établir sans cesse de nouveaux impôts ? Hors de quelles limites le peuple a-t-il droit de refuser le budget, le fermier son fermage, l'industriel les intérêts de son capital ? jusqu'à quel point l'oisif peut-il exploiter le travailleur ? Où commence le droit de spoliation, où finit-il ? Quand est-ce que le producteur peut dire au propriétaire : je ne te dois plus rien ? Quand est-ce que la propriété est satisfaite ? Quand n'est-il plus permis de voler ?

Si le législateur a connu la loi du possible, et qu'il n'en ait tenu compte, que devient sa justice ? S'il ne l'a pas connue, que devient sa sagesse ? Inique ou imprévoyante, comment reconnâtrions-nous son autorité ? [...]

Si toutes nos institutions ont pour principe une erreur de calcul, ne s'ensuit-il pas que ces institutions sont autant de mensonges ? Et si l'édifice social tout entier est bâti sur cette impossibilité absolue de la propriété, n'est-il pas vrai que le gouvernement sous lequel nous vivons est une chimère, et la société actuelle une utopie ¹ ? (Propriété, pp. 291-293.)

26. La propriété n'est plus rien

[Retour à la table des matières](#)

[...] Soit que l'on considère le présent, soit qu'on envisage l'avenir, la propriété n'est plus rien ; c'est une ombre. Comme toute création de la pensée éternelle, la propriété, née de l'idée, est retournée à l'idée. Elle a épuisé ce qu'elle contenait de réalité, elle est allée de vie à trépas ; elle ne reviendra jamais. La propriété est désormais du domaine de la tradition ; c'est de l'histoire ancienne. [...]

[...] N'est-il pas évident que nous ne vivons point, les uns ni les autres, de la propriété ? Nous vivons d'un fait plus grand que la propriété, d'un principe supérieur à la propriété : nous vivons de la circulation. Comme la circulation du sang est la fonction mère et motrice du corps humain, ainsi la circulation des produits est la fonction mère et motrice du corps social. Quant à la propriété, elle est submergée, transformée, perdue dans cette circulation. [...]

[...] La propriété, dont on voudrait faire la base des institutions nouvelles, la propriété n'est rien par elle-même. Ce n'est plus qu'un privilège sur la circulation, comme un péage établi sur une rivière ; un reste de féodalité. [...] (Problème social, p. 140.)

¹ Voir le texte n° 94.

[...] Tant que la propriété a existé comme principe et soutien unique de la société et de la famille, c'est-à-dire antérieurement à la division du travail et à la séparation des industries, avant que cette vaste circulation, qui relie entre eux les privilégiés et les travailleurs, fût établie, la propriété n'était qu'une forme de possession, susceptible de plus ou de moins, mais sans action, sans influence sur la condition des personnes. Il y avait inégalité entre les fortunes ; il n'y avait pas injustice dans les rapports. [...]

Mais quand, par la multiplicité du travail, par la séparation des industries, par la fréquence des échanges, la circulation fut devenue le fait capital de l'économie des nations, la propriété individuelle devint, comme nous l'avons dit, un obstacle à la vie collective et l'emploi du numéraire ne fut plus, dans la circulation, que le signe du privilège et du despotisme, de même que la prérogative royale fut le signe de la corruption et de l'arbitraire.

Ainsi, la société, en se développant, détruit ou transforme ses créations antérieures : c'est quand nous aurons acquis la pleine intelligence de cette loi que les révolutions pourront s'opérer pacifiquement.

La royauté, la propriété, le numéraire, voilà la trinité monarchique que nous avons à démolir ; voilà la triple négation dans laquelle se résume pour nous, tout entière, l'œuvre révolutionnaire [...] (p. 185).

B) La communauté

27. Propriété ou communauté

[Retour à la table des matières](#)

[...] La question sociale tout entière se résume pour nous dans la propriété. Au principe d'individualisme se rattache tout ce qu'il y a de subjectif dans la philosophie, la religion, le droit, la politique, la morale, l'art, la littérature ; tellement que réformer la propriété, c'est réformer toute la société, c'est refaire tout l'homme. C'est ce qu'ont parfaitement compris les diverses écoles socialistes, qui toutes, sans exception, mais avec plus ou moins de conscience et d'audace, tendent à ce seul but, la réforme de la propriété.

Or, la négation de la propriété et de ses corollaires économiques, le monopole, la concurrence, etc., une fois admise, une première conclusion s'offrait d'elle-même : c'était de s'adresser au principe contraire, d'opposer à la propriété la communauté, à l'intérêt privé l'intérêt collectif, à l'autorité du citoyen l'autorité de l'État. Dans ce cas le réformateur, se plaçant au sommet de la société, s'emparant de la centralisation,

disposant de la force publique et de l'impôt, procédant enfin par voie d'autorité et de gouvernement, essaierait de substituer à la propriété individuelle une sorte de propriété collective, à l'initiative du citoyen., l'initiative du pouvoir, à la libre concurrence, le monopole de l'État. (Problème social, p. 170.)

28. La communauté originelle

[Retour à la table des matières](#)

[...] La propriété est postérieure à la communauté. La communauté ou association en mode simple est le but nécessaire, l'essor primordial de la sociabilité, le mouvement spontané par lequel elle se manifeste et se pose : c'est, pour l'homme, la première phase de la civilisation. Dans cet état de société que les jurisconsultes ont appelé communauté négative, l'homme s'approche de l'homme, partage avec lui les fruits de la terre, le lait et la chair des animaux ; peu à peu cette communauté, de négative qu'elle est tant que l'homme ne produit rien, tend à devenir positive et engrenée par le développement du travail et de l'industrie. Mais c'est alors que l'autonomie de la pensée et la terrible faculté de raisonner du mieux et du pire apprennent à l'homme que, si l'égalité est la condition nécessaire de la société, la communauté est la première espèce de servitude. (*Propriété*, p. 234.)

29. La propriété collective est un monstre

[Retour à la table des matières](#)

[...] La propriété devient plus insociale à mesure qu'elle se distribue sur un plus grand nombre de têtes. Ce qui semble devoir adoucir, humaniser la propriété, le privilège collectif, est précisément ce qui montre la propriété dans sa hideur : la propriété divisée, la propriété impersonnelle, est la pire des propriétés. [...]

Gardons-nous de prendre pour association la communauté de propriété. Le propriétaire-individu peut encore se montrer accessible à la pitié, à la justice, à la honte ; le propriétaire-corporation est sans entrailles, sans remords. C'est un être fantastique, inflexible, dégagé de toute passion et de tout amour, qui agit dans le cercle de son idée comme la meule dans sa révolution écrase le grain. Ce n'est point en devenant commune que la propriété peut devenir sociale : on ne remédie point à la rage, en faisant mordre tout le monde. La propriété finira par la transformation de son principe, non par une coparticipation indéfinie. Et c'est pourquoi la démocratie, ou système de la propriété universelle, que quelques hommes, aussi intraitables qu'aveugles, s'obstinent à prêcher au peuple, est impuissante à créer la société. (*Système*, II, p. 223.)

30. Infériorité morale de la communauté

[Retour à la table des matières](#)

Combien le socialisme, avec ses utopies de dévouement, de fraternité, de communauté, de travail attrayant, est encore au-dessous de l'antagonisme propriétaire, qu'il se flatte de détruire, et que cependant il ne cesse de copier !

Le socialisme, à le bien prendre, est la communauté du mal, l'imputation faite à la société des fautes individuelles, la solidarité entre tous les délits de chacun. La propriété, au contraire, par sa tendance, est la distribution commutative du bien et l'insolidarité du mal, en tant que le mal provient de l'individu. À ce point de vue, la propriété se distingue par une tendance à la justice, qu'on est loin de rencontrer dans la communauté. Pour rendre insolidaires l'activité et l'inertie, créer la responsabilité individuelle, sanction suprême de la loi sociale, fonder la modestie des mœurs, le zèle du bien public, la soumission au devoir, l'estime et la confiance réciproques, l'amour désintéressé du prochain, pour assurer toutes ces choses, le dirais-je ? l'argent, cet *infâme* argent, symbole de l'inégalité et de la conquête, est un instrument cent fois plus efficace, plus incorruptible et plus sûr que toutes les préparations et les drogues communistes. (*Système, II, pp. 297-298.*)

31. La communauté est oppression et servitude

[Retour à la table des matières](#)

Chose singulière ! la communauté systématique, négation réfléchie de la propriété, est conçue sous l'influence directe du préjugé de propriété ; et c'est la propriété qui se retrouve au fond de toutes les théories communistes.

Les membres de la communauté, il est vrai, n'ont rien en propre ; mais la communauté est propriétaire, et propriétaire non seulement des biens, mais des personnes et des volontés. C'est d'après ce principe de propriété souveraine que dans toute communauté le travail, qui ne doit être pour l'homme qu'une condition imposée par la nature, devient un commandement humain, par là même odieux ; que l'obéissance passive, inconciliable avec une volonté réfléchissante, est rigoureusement prescrite ; que la fidélité à des règlements toujours défectueux, quelque sages qu'on les suppose, ne souffre aucune réclamation ; que la vie, le talent, toutes les facultés de l'homme sont propriété de l'État, qui a droit d'en faire, pour l'intérêt général, tel usage qu'il lui plaît ; que les sociétés particulières doivent être sévèrement défendues, malgré toutes les sympathies et antipathies de talents et de caractères, parce que les

tolérer serait introduire de petites communautés dans la grande, et par conséquent des propriétés [...] ; que l'homme enfin dépouillant son *moi*, sa spontanéité, son génie, ses affections, doit s'anéantir humblement devant la majesté et l'inflexibilité de la loi commune. [...]

La communauté est oppression et servitude. L'homme veut bien se soumettre à la loi du devoir, servir sa patrie, obliger ses amis, mais il veut travailler à ce qui lui plaît, quand il lui plaît, autant qu'il lui plaît ; il veut disposer de ses heures, n'obéir qu'à la nécessité, choisir ses amitiés, ses récréations, sa discipline ; rendre service par raison, non par ordre ; se sacrifier par égoïsme, non par une obligation servile. La communauté est essentiellement contraire au libre exercice de nos facultés, à nos penchants les plus nobles, à nos sentiments les plus intimes. [...]

Ainsi, la communauté viole l'autonomie de la conscience [...] en comprimant la spontanéité de l'esprit et du cœur, le libre arbitre dans l'action et dans la pensée. [...] (*Propriété*, pp. 326-327.)

32. On ne peut fonder la société sur le dévouement

[Retour à la table des matières](#)

[...] Poser le dévouement comme principe de l'égalité : c'est confondre toutes les notions. Le dévouement par lui-même suppose la plus haute inégalité ; chercher l'égalité dans le dévouement, c'est avouer que l'égalité est contre la nature. L'égalité doit être établie sur la justice, sur le droit étroit, sur des principes invoqués par le propriétaire lui-même : autrement elle n'existera jamais. Le dévouement est supérieur à la justice ; il ne peut être imposé comme loi, parce que sa nature est d'être sans récompense. Certes, il serait à désirer que tout le monde reconnût la nécessité du dévouement. [...] Que répondre, en effet, à un homme qui vous dit : « je ne veux pas me dévouer ? » Faudra-t-il le contraindre ? Quand le dévouement est forcé, il s'appelle oppression, servitude, exploitation de l'homme par l'homme. C'est ainsi que les prolétaires sont dévoués à la propriété. (*Propriété*, p. 344, note.)

Oui, il faut le dire en dépit du quiétisme moderne, la vie de l'homme est une guerre permanente, guerre avec le besoin, guerre avec la nature, guerre avec ses semblables, par conséquent guerre avec lui-même. La théorie d'une égalité pacifique fondée sur la fraternité et le dévouement n'est que la contre-partie de la doctrine catholique du renoncement aux biens et aux plaisirs de ce monde, le principe de la gueuserie, le panégyrique de la misère ¹. L'homme peut aimer son semblable jusqu'à mourir ; il ne l'aime pas jusqu'à travailler pour lui. (*Système*, I, p. 219.) Dévouement ! je nie le dévouement, c'est du mysticisme. Parlez-moi de *doit* et d'avoir, seul crité-

¹ [...] J'ai toujours regardé la fraternité comme un engagement équivoque. [...] (*Idee générale*, p. 158.) Voir textes nos 188 à 191.

rium à mes yeux du juste et de l'injuste, du bien et du mal dans la société ¹. A chacun selon ses œuvres, d'abord : et si, à l'occasion, je suis entraîné à vous secourir, je le ferai de bonne grâce ; mais je ne veux pas être contraint. Me contraindre au dévouement, c'est m'assassiner ! (p. 258).

33. L'idéal de la communauté est l'absolutisme

[Retour à la table des matières](#)

Pour arriver à ces fins avec plus de certitude, l'Icarien ² régleme l'esprit public, prend ses mesures contre les idées nouvelles. En Icarie, il y a un journal communal, un provincial et un national : c'est comme dans l'Église, un catéchisme, un évangile, une liturgie. [...] Les livres de science et de littérature sont faits et publiés par délégation : la publicité n'est acquise à rien autre. En effet, tout appartenant à la communauté, personne n'ayant rien en propre, l'impression d'un livre non autorisé est impossible. D'ailleurs qu'aurait-on à dire ? Toute idée factieuse se trouve donc arrêtée dans sa source, et nous n'avons jamais de délits de presse : c'est l'idéal de la police préventive. Ainsi le communisme est conduit par la logique à l'intolérance des idées. Mais, miséricorde ! l'intolérance des idées est comme l'intolérance des personnes : c'est l'exclusion, c'est la propriété ! [...]

De tous leurs préjugés inintelligents et rétrogrades, celui que les communistes caressent le plus est la dictature. Dictature de l'industrie, dictature du commerce, dictature de la pensée, dictature dans la vie sociale et la vie privée, dictature partout : tel est le dogme. [...] Il lui faut UN HOMME. Après avoir supprimé toutes les volontés individuelles, il les concentre dans une individualité suprême, qui exprime la pensée collective, et, comme le moteur immobile d'Aristote, donne l'essor à toutes les activités subalternes. Ainsi, par le simple développement de l'idée, l'on est invinciblement amené à conclure que l'idéal de la communauté est l'absolutisme. Et vainement on alléguerait pour excuse que cet absolutisme sera transitoire ; puisque, si une chose est nécessaire un seul instant, elle le devient à jamais, la transition est éternelle. (*Système, II*, pp. 300-301.)

¹ [...] Les effets de charité et de dévouement sont hors du domaine de l'économie, laquelle doit procurer le bonheur des sociétés par l'organisation du travail et par la justice. [...] (*Système, I*, p. 88.)

² CABET avait publié, en 1842, une utopie communiste, le *Voyage en Icarie*. Les tentatives icariennes au Texas et en Illinois aboutirent au désastre.

34. La communauté détruit la vie privée

[Retour à la table des matières](#)

La communauté, dites-vous, tombe sur les choses, non sur les personnes. C'est là, permettez que je le dise, un tour d'escamotage. La communauté ou communion des personnes a lieu par l'intermédiaire des choses : à moins que les hommes ne se mangent, la communauté s'établit entre eux par l'usage des mêmes objets. Ainsi la communauté de ma chambre, de mon lit, de mes vêtements, obtenue malgré ma volonté, rend ma personne *commune*, c'est-à-dire dans le langage de la Bible, la souille et l'opprime. Il en est de même de tout ce qui tient à mon travail, à mes affections, à mes plaisirs. je suis d'autant plus pur, plus libre, plus inviolé, que je suis avec mes semblables en communauté plus *éloignée*, comme, par exemple, en communauté de soleil, en communauté de pays ou de langue. Au contraire, je me sens d'autant plus profane et moins digne, qu'ils sont avec moi en communauté plus *prochaine*, comme à la manière de Platon.

[...] Avec la communauté périclisse donc la famille ; et avec la famille disparaissent les noms d'époux et d'épouse, de père et de mère, de fils et de filles, de frères et de sœurs : les idées de parenté et d'alliance, de société et de domesticité, de vie publique et de vie privée, s'effacent tout un ordre de relations et de faits s'évanouit. [...] (*Système*, II, pp. 277-281.)

Les communistes, pour tout dire, paraissent oublier quelquefois que l'homme ne vit pas seulement de la vie publique, qu'il lui faut encore une vie privée. [...] (*Ordre*, pp. 355.)

35. Insuffisance de la communion sociale

[Retour à la table des matières](#)

[...] Dans cette extase d'un instant ¹, dans cette communion absolue qui, sans effacer les caractères, les élevait par l'amour jusqu'à l'idéal, nous sentîmes ce que peut, ce que doit être la société ; et le mystère de la vie immortelle nous fut révélé. Tout le jour, sans avoir besoin de parler ni de faire aucun signe, sans éprouver au-dedans rien qui ressemblât au commandement ni à l'obéissance, nous travaillâmes avec un ensemble merveilleux, comme si tous nous eussions été à la fois principes et

¹ Proudhon vient d'évoquer, dans une page lyrique, la communauté idéale.

organes du mouvement. Et lorsque, vers le soir, nous fûmes peu à peu rendus à notre personnalité grossière, à cette vie de ténèbres où toute pensée est effort, toute liberté scission, tout amour sensualisme, toute société un ignoble contact, nous crûmes que la vie et l'intelligence s'échappaient de notre sein par un douloureux écoulement.

La vie de l'homme est tissu de contradictions. Chacune de ces contradictions est elle-même un monument de la constitution sociale, un élément de l'ordre public. [...]

Mais l'homme, considéré dans l'ensemble de ses manifestations et après l'entier épuisement de ses antinomies, présente encore une antinomie qui, ne répondant plus à rien sur la terre, reste ici-bas sans solution. C'est pourquoi l'ordre dans la société, si parfait qu'on le suppose, ne chassera jamais entièrement l'amertume et l'ennui : le bonheur en ce monde est un idéal que nous sommes condamnés à poursuivre toujours, mais que l'antagonisme infranchissable de la nature et de l'esprit tient hors de notre portée¹. (*Système, II*, p. 87.)

C) La propriété justifiée

36. Société animale et société humaine

[Retour à la table des matières](#)

La propriété n'étant pas notre condition naturelle, comment s'est-elle établie ? Comment l'instinct de société, si sûr chez les animaux, a-t-il failli dans l'homme ? Comment l'homme, né pour la société, n'est-il pas encore associé ?

J'ai dit que l'homme est associé en *mode composé* ; lors même que cette expression manquerait de justesse, le fait qu'elle m'a servi à caractériser n'en serait pas moins vrai, savoir l'engrenage des talents et des capacités. Mais qui ne voit que ces talents et ces capacités deviennent à leur tour, par leur variété infinie, causes d'une infinie variété dans les volontés, que le caractère, les inclinations, et si j'ose ainsi dire, la forme du *moi*, en sont inévitablement altérés : de sorte que dans l'ordre de la liberté, de même que dans l'ordre de l'intelligence, on a autant de types que d'individus, autant d'originaux que de têtes, dont les goûts, les humeurs, les penchants, modifiés par des idées dissemblables, nécessairement ne peuvent s'accorder ?

¹ [...] Il n'est pas certain que l'égalité entre les hommes, bien qu'elle soit le terme de toute la donnée économique, produise nécessairement le bonheur. Or, si le bonheur, la plénitude de la vie, de l'amour, de la connaissance, ne peut être atteinte par l'homme en aucun régime, il est prouvé que la même négation qui a frappé Dieu doit frapper l'Humanité : et quelque chose au-delà de nous doit être affirmé. (*Carnets, 1*, p. 204.)

L'homme, par sa nature et son instinct, est prédestiné à la société, et sa personnalité toujours inconstante et multiforme s'y oppose.

Dans les sociétés d'animaux, tous les individus font exactement les mêmes choses : un même génie les dirige, une même volonté les anime. [...] Leur personnalité est unanime, on dirait qu'un seul moi les gouverne tous. Les travaux que les animaux exécutent, soit seuls, soit en société, reproduisent trait pour trait leur caractère : de même que l'essaim d'abeilles se compose d'unités abeilles de même nature et d'égale valeur, de même le rayon de miel est formé de l'unité alvéole, constamment et invariablement répétée.

Mais l'intelligence de l'homme, calculée tout à la fois pour la destinée sociale et pour les besoins de la personne, est d'une tout autre facture, et c'est ce qui rend, par une conséquence facile à concevoir, la volonté humaine prodigieusement divergente. Dans l'abeille, la volonté est constante et uniforme, parce que l'instinct qui la guide est inflexible et que cet instinct unique fait la vie, le bonheur et tout l'être de l'animal; dans l'homme le talent varie, la raison est indécise, partant la volonté multiple et vague : il cherche la société, mais il fuit la contrainte et la monotonie : il est imitateur, mais amoureux de ses idées et fou de ses ouvrages.

Si, comme l'abeille, chaque homme apportait en naissant un talent tout formé, des connaissances spéciales parfaites, une science infuse, en un mot des fonctions qu'il devra remplir, mais qu'il fût privé de la faculté de réfléchir et de raisonner, la société s'organiserait d'elle-même. On verrait un homme labourer un champ, un autre construire des maisons, celui-ci forger des métaux, celui-là tailler des habits, quelques-uns emmagasiner les produits et présider à la répartition. Chacun, sans chercher la raison de son travail, sans s'inquiéter s'il fait plus ou moins que sa tâche, suivant son ordon¹, apporterait son produit, recevrait son salaire, se reposerait aux heures, et tout cela sans compter, sans jalousier personne, sans se plaindre du répartiteur, qui ne commettrait jamais d'injustice. Les rois gouverneraient et ne régneraient pas, parce que régner c'est être *propriétaire* à l'engrais, comme disait Bonaparte ; et, n'ayant rien à commander, puisque chacun serait à son poste, ils serviraient plutôt de centres de ralliement que d'autorités et de conseils. Il y aurait communauté engrenée, il n'y aurait pas société réfléchie et librement acceptée. (*Propriété*, pp. 318-319.)

37. De l'appropriation comme fait à la propriété comme droit

[Retour à la table des matières](#)

Par elle-même, la propriété est une puissance d'égoïsme, qui pousse l'homme, s'il ne rencontre pas d'empêchement, à s'approprier tout ce qui l'entoure, hommes et choses, et à affirmer son domaine sur l'univers. Dans ces conditions, la propriété,

¹ Littré n'inscrit ce mot que comme terme de métallurgie et de pêche d'origine inconnue. On peut supposer qu'il s'agit d'un terme local d'agriculture s'appliquant au travail en rangées des faucheurs et des faneurs (note de l'édition Rivière).

faculté d'absorption sans limites, *per fas et nefas*¹, reste un fait brut, produit de l'absolutisme humain, un acte de la force.

Mais l'homme doit respect à l'homme, en vertu de la définition du *Droit humain* : la tendance de Pierre à l'appropriation est limitée par la tendance de Paul au même but; ces deux tendances se balancent l'une l'autre, et concluraient bientôt au nivellement des propriétés, si la nature et la liberté ne venaient sans cesse changer les conditions de l'équilibre. C'est cette conclusion égalitaire, dont le principe est dans le respect mutuel, qui fait de la propriété une chose légitime. L'usucapion² devient ainsi un fait moral; la faculté illimitée de posséder et d'acquérir, sauf le respect de la justice, devient elle-même une force de production et une puissance d'ordre. Mais ôtez cette légitimation par le droit et par la tendance à l'égalité, et la propriété reste ce que l'a faite la nature, une manifestation de l'égoïsme, une usurpation pure, un vol. (*Justice poursuivie*, p. 208.)

38. Introduire la justice dans la propriété c'est détruire la propriété

[Retour à la table des matières](#)

D'après la définition, la propriété est le droit d'user et d'abuser, c'est-à-dire le domaine absolu, irresponsable, de l'homme sur sa personne et sur ses biens. Si la propriété cessait d'être le droit d'abuser, elle cesserait d'être la propriété. [...]

Le propriétaire n'a-t-il pas le droit de donner son bien à qui bon lui semble, de laisser brûler son voisin sans crier à l'incendie, de faire opposition au bien public, de gaspiller son patrimoine, d'exploiter et rançonner l'ouvrier, de mal produire et de mal vendre ? Le propriétaire peut-il être judiciairement contraint à bien user de sa propriété ? Peut-il être troublé dans l'abus ? Que dis-je ? La propriété, précisément parce qu'elle est abusive, n'est-elle pas pour le législateur tout ce qu'il y a de plus sacré ? Conçoit-on une propriété dont la police déterminerait l'usage, réprimerait l'abus ? Et n'est-il pas évident, enfin, que si l'on voulait introduire la justice dans la propriété, on détruirait la propriété ; comme la loi, en introduisant l'honnêteté dans le concubinage, a détruit le concubinage ?

De même la propriété, une fois qu'on a cessé de la défendre dans sa brutalité originelle, et qu'on parle de la discipliner, de la soumettre à la morale, de la subordonner à l'État, en un mot de la socialiser, la propriété périclite, elle périclète. Elle périclète, dis-je, parce qu'elle est progressive ; parce que son idée est incomplète et que sa nature n'a rien de définitif ; parce qu'elle est le moment principal d'une série dont l'ensemble seul peut donner une idée vraie, en un mot parce qu'elle est une religion. Ce qu'on a l'air de *conserver*, et qu'en réalité l'on *poursuit* sous le nom de propriété,

¹ Par le juste et l'injuste, par tous les moyens.

² Voir la note du texte no 22.

n'est plus la propriété ; c'est une forme nouvelle de possession ¹, sans exemple dans le passé, et que l'on s'efforce de déduire des principes ou motifs présumés de la propriété, en suite de cette illusion de logique qui nous fait toujours supposer à *l'origine* ou à la *fin* d'une chose ce qu'il faut chercher *dans* la chose même, savoir, sa signification et sa portée. (*Système, II*, pp. 235-238.)

39. La propriété contre l'État

[Retour à la table des matières](#)

L'État constitué de la manière la plus rationnelle, la plus libérale, animé des intentions les plus justes, n'en est pas moins une puissance énorme, capable de tout écraser autour d'elle, si on ne lui donne un contre-poids. Ce contre-poids, quel peut-il être ? L'État tire toute sa puissance de l'adhésion des citoyens. L'État est la réunion des intérêts généraux appuyée par la volonté générale et servie, au besoin, par le concours de toutes les forces individuelles. Où trouver une puissance capable de contre-balancer cette puissance formidable de l'État ? Il n'y en a pas d'autre que la propriété. [...] Pour qu'une force puisse tenir en respect une autre force, il faut qu'elles soient indépendantes l'une de l'autre, qu'elles fassent deux, non pas un. Pour que le citoyen soit quelque chose dans l'État, il ne suffit donc pas qu'il soit libre de sa personne ; il faut que sa personnalité s'appuie, comme celle de l'État, sur une portion de matière qu'il possède en toute souveraineté, comme l'État a la souveraineté du domaine public. Cette condition est remplie par la propriété.

Servir de contre-poids à la puissance publique, balancer l'État, par ce moyen assurer la liberté individuelle ; telle sera donc, dans le système politique, la fonction principale de la propriété. [...] (*Théorie de la propriété*, p. 138.)

Du principe que la propriété, irrévérencieuse à l'égard du prince, rebelle à l'autorité, anarchique enfin, est la seule force qui puisse servir de contre-poids à l'État, découle ce corollaire : c'est que la propriété, absolutisme dans un autre absolutisme, est encore pour l'État un élément de division. La puissance de l'État est une puissance de concentration ; donnez-lui l'essor, et toute individualité disparaîtra bientôt, absorbée dans la collectivité ; la société tombe dans le communisme ; la propriété, au rebours, est une puissance de décentralisation ; parce qu'elle-même est absolue, elle est anti-despotique, anti-unitaire ; c'est en elle qu'est le principe de toute fédération : et c'est pour cela que la propriété, autocratique par essence, transportée dans une société politique, devient aussitôt républicaine (p. 144).

¹ [...] une] possession individuelle, transmissible, susceptible non d'aliénation, mais d'échange; ayant pour condition le travail, non une occupation fictive, ou une oisive volonté. [...] (*2e mémoire*, p. 128.)

40. La propriété abolie et sauvée

[Retour à la table des matières](#)

La propriété, si on la saisit à l'origine, est un principe vicieux en soi et antisocial, mais destiné à devenir, par sa généralisation même et par le concours d'autres institutions, le pivot et le grand ressort de tout le système social. [...] ¹.

Est-il vrai que l'État, après s'être constitué sur le principe de la séparation des pouvoirs, requiert un contrepoids qui l'empêche d'osciller et devenir hostile à la liberté ; que ce contrepoids ne peut se rencontrer ni dans l'exploitation en commun du soi, ni dans la possession ou propriété conditionnelle, restreinte, dépendante et féodale, puisque ce serait placer le contrepoids dans la puissance même qu'il s'agit de contre-balancer, ce qui est absurde ; tandis que nous le trouvons dans la propriété absolue, c'est-à-dire indépendante, égale en autorité et souveraineté à l'État ? Est-il vrai, en conséquence, que par la fonction essentiellement politique qui lui est dévolue, la propriété, précisément parce que son absolutisme doit s'opposer à celui de l'État, se pose dans le système social comme libérale, fédérative, décentralisatrice, républicaine, égalitaire, progressive, justicière ? Est-il vrai que ces attributs, dont aucun ne se trouve dans le principe de propriété, lui viennent au fur et à mesure de sa généralisation, c'est-à-dire à mesure qu'un plus grand nombre de citoyens arrivent à la propriété ; et que pour opérer cette généralisation, pour en assurer ensuite le nivellement, il suffit d'organiser, autour de la propriété et pour son service, un certain nombre d'institutions et de services, négligés jusqu'à ce jour, abandonnés au monopole et à l'anarchie ? [...]

La destination politique et sociale de la propriété reconnue, j'appellerai une dernière fois l'attention du lecteur sur l'espèce d'incompatibilité qui existe ici entre le *principe* et les *fins*, et qui fait de la propriété une création vraiment extraordinaire. Est-il vrai, demanderai-je encore, que cette propriété, maintenant sans reproche, est pourtant la même, quant à sa nature, à ses origines, à sa définition psychologique, à sa virtualité passionnelle, que celle dont la critique exacte et impartiale a si vivement surpris l'opinion ; que rien n'a été modifié, ajouté, retranché, adouci dans la notion première ; que si la propriété s'est humanisée, si de scélérate elle est devenue sainte, ce n'est pas que nous en ayons changé l'essence, que nous avons au contraire religieusement respectée ; c'est tout simplement que nous en avons agrandi la sphère et généralisé l'essor ? Est-il vrai que c'est dans cette nature égoïste, satanique et réfractaire que nous avons trouvé le moyen le plus énergique de résister au despotisme sans

¹ [...] La propriété, c'est le vol; la propriété, c'est la liberté : ces deux propositions sont également démontrées et subsistent l'une à côté de l'autre dans le Système des *contradictions*. J'opère de même sur chacune des catégories économiques, la *Division* du travail, la *Concurrence*, l'État, le Crédit, la Communauté, etc.; montrant tour à tour comment chacune de ces idées, et par conséquent comme les institutions qu'elles engendrent ont un côté positif et un côté négatif; comment elles donnent lieu à une double série de résultats diamétralement opposés: et toujours je conclus à la nécessité d'un accord, conciliation ou synthèse. La propriété paraissait donc ici, avec les autres catégories économiques, avec sa raison d'être et sa raison de *non-être*, c'est-à-dire comme élément à double face du système économique et social. [...] (Confessions, p. 179.)

faire crouler l'État, comme aussi d'égaliser les fortunes sans organiser la spoliation et sans museler la liberté ? Est-il vrai [...] que pour changer les *effets* d'une institution qui, dans ses commencements, fut le comble de l'iniquité, pour métamorphoser l'ange des ténèbres en ange de lumière, nous n'avons eu besoin que de l'opposer à lui-même, en même temps qu'au pouvoir, de l'entourer de garanties et de décupler ses moyens, comme si nous eussions voulu exalter sans cesse, dans la propriété, l'absolutisme et l'abus ?

Ainsi, c'est à la condition de conserver sa personnalité entière, son moi indompté, son esprit de révolution et de débauche, que la propriété peut devenir un instrument de garantie, de liberté, de justice et d'ordre. Ce ne sont pas ses inclinations qu'il faut changer, ce sont ses œuvres ; ce n'est plus en combattant, à la manière des anciens moralistes, le principe de concupiscence, qu'il faut désormais songer à purifier la conscience humaine ; comme l'arbre dont le fruit âpre et vert au commencement se dore au soleil et devient plus doux que le miel ; c'est en prodiguant à la propriété la lumière, les vents frais et la rosée que nous tirerons de ses germes de péché des fruits de vertu. Notre critique antérieure subsiste donc : la théorie de la propriété libérale, égalitaire, moralisatrice tomberait, si nous prétendions la distinguer de la propriété absolutiste, accapareuse et abusive ; et cette transformation que je cherchais sous le nom de synthèse, nous l'avons obtenue, sans aucune altération du principe, par un simple équilibre. (*Théorie de la propriété*, pp. 208-210.)

“ Les causes de l’oppression ”

III - Le gouvernement

A) La critique du pouvoir

41. La critique du pouvoir est analogue à celle de la religion

[Retour à la table des matières](#)

Après la croyance à Dieu, celle qui occupe le plus de place dans la pensée générale est la croyance à l'Autorité. Partout où il existe des hommes groupés en société, on retrouve, avec le rudiment d'une religion, le rudiment d'un pouvoir, l'embryon d'un gouvernement. Ce fait est aussi primitif, aussi universel, aussi irrécusable que celui des religions. [...]

Pourquoi croyons-nous au Gouvernement ? D'où vient, dans la société humaine, cette idée d'Autorité, de Pouvoir ; cette fiction d'une Personne supérieure, appelée l'État ?

[...] Puisque, relativement à Dieu et à la religion, l'on a déjà trouvé, par l'analyse philosophique, que sous l'allégorie de ses mythes religieux, l'humanité ne poursuit autre chose que son propre idéal, ne pourrions-nous chercher encore ce qu'elle veut sous l'allégorie de ses mythes politiques ? Car enfin, les institutions politiques, si différentes, si contradictoires, n'existent ni par elles-mêmes, ni pour elles-mêmes ; ainsi que les cultes, elles ne sont point essentielles à la société, ce sont des formules

ou combinaisons hypothétiques, au moyen desquelles la civilisation se maintient dans une apparence d'ordre, ou pour mieux dire, cherche l'ordre. Quel est donc, encore une fois, le sens caché de ces institutions, le but réel où vient s'évanouir le concept politique, la notion du gouvernement ?

En deux mots, au lieu de voir dans le Gouvernement, avec les absolutistes, l'organe et l'expression de la société ; avec les doctrinaires, un instrument d'ordre, ou plutôt de police ; avec les radicaux, un moyen de révolution: essayons d'y voir simplement un phénomène de la vie collective, la représentation externe de notre droit, l'éducation de quelqu'une de nos facultés.

De même que la Religion, le Gouvernement est une manifestation de la spontanéité sociale, une préparation de l'Humanité à un état supérieur.

Ce que l'Humanité cherche dans la Religion et qu'elle appelle DIEU, c'est elle-même.

Ce que le citoyen cherche dans le Gouvernement et qu'il nomme *Roi, Empereur ou Président*, c'est lui-même aussi ¹, c'est la LIBERTÉ.

Hors de l'Humanité, point de Dieu; le concept théologique n'a pas de sens : - Hors de la Liberté, point de Gouvernement ; le concept politique est sans valeur.

La meilleure forme de Gouvernement, comme la plus parfaite des religions, prise au sens littéral, est une idée contradictoire. Le problème n'est pas de savoir comment nous serons le mieux gouvernés ², mais comment nous serons le plus libres. La liberté adéquate et identique à l'ordre, voilà tout ce que contiennent de réel le pouvoir et la politique. Comment se constitue cette liberté absolue, synonyme d'ordre ? Voilà ce que nous enseignera l'analyse des différentes formules de l'autorité. Pour le reste, nous n'admettons pas plus le gouvernement de l'homme par l'homme, que l'exploitation de l'homme par l'homme. [...] (*Confessions*, pp. 61-62.)

¹ Abolissons la royauté sans haine et sans vengeance, parce que de royauté nous sommes tous coupables.[...] (*Célébration*, p. 93.)

² [...] Être gouverné, c'est être gardé à vue, espionné, dirigé, légiféré, réglementé, parqué, endoctriné, prêché, contrôlé, estimé, apprécié, censuré, commandé, par des êtres qui n'ont ni le titre, ni la science, ni la vertu... Être gouverné, c'est être à chaque opération, à chaque transaction, à chaque mouvement, noté, enregistré, recensé, tarifé, timbré, toisé, coté, cotisé, patenté, licencié, autorisé, apostillé, admonesté, empêché, réformé, redressé, corrigé. C'est, sous prétexte d'utilité publique et au nom de l'intérêt général, être mis à contribution, exercé, rançonné, exploité, monopolisé, concussionné, pressuré, mystifié, volé; puis, à la moindre résistance, au premier mot de plainte, réprimé, amendé, vilipendé, vexé, traqué, houspillé, assommé, désarmé, garrotté, emprisonné ; fusillé, mitraillé, jugé, condamné, déporté, sacrifié, vendu, trahi, et pour comble, joué, berné, outragé, déshonoré. Voilà le gouvernement, voilà sa justice, voilà sa morale! Et dire qu'il y a parmi nous des démocrates qui prétendent que le gouvernement a du bon ; des socialistes qui soutiennent, au nom de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité, cette ignominie; des prolétaires qui posent leur candidature à la présidence de la République ! Hypocrisie !

Avec la Révolution, c'est autre chose. (*Idee générale*, p. 344.)

42. C'est par leur idée que les gouvernements vivent ou meurent

[Retour à la table des matières](#)

Ce qu'il faut considérer avant tout dans le gouvernement n'est pas l'origine (droit divin, droit populaire ou droit de conquête) ; ce n'est pas non plus la forme (démocratie, aristocratie, monarchie, gouvernement simple ou mixte) ; ce n'est pas même l'organisation (division des pouvoirs, système représentatif ou parlementaire, centralisation, fédéralisme, etc.) : toutes ces choses sont le matériel du gouvernement. Ce qu'il faut considérer, c'est l'esprit qui l'anime, sa pensée, son âme, son IDÉE.

C'est par leur idée que les gouvernements vivent ou meurent. Que l'idée donc devienne vraie, et l'État, si reprochable qu'en soit l'origine, si défectueuse que paraisse son organisation, se rectifiant de lui-même conformément à sa pensée secrète, sera à l'abri de toute atteinte du dehors, comme de toute corruption du dedans. Il fera rayonner autour de lui sa pensée, et s'accroîtra sans cesse en étendue, en profondeur et en force. Au contraire, que l'idée reste fausse, alors il n'est légitimité, popularité, organisation, puissance militaire qui tienne : il faut qu'il tombe.

Or, comme l'idée, avouée ou non avouée, des gouvernements, a été jusqu'ici un préjugé radicalement opposé à la justice, une fausse hypothèse politique, comme d'un autre côté la succession des États dans l'histoire est une marche ascensionnelle vers la justice, on peut, à ce double point de vue de la théorie et de l'histoire, les classer tous d'après trois idées différentes que nous examinerons l'une après l'autre :

1. Idée de la *Nécessité*, qui est celle de l'antiquité païenne
2. Idée de la *Providence*, qui est celle de l'Église:

Ces deux idées, antithèses l'une de l'autre, sont les extrêmes opposés d'une antinomie qui embrasse tout l'âge religieux.

3. Idée de la Justice, qui est celle de la Révolution et qui constitue, par opposition au gouvernement religieux, le gouvernement humain.

Ainsi en est-il du gouvernement comme de la propriété, de la division du travail, et de toutes les forces économiques: pris en lui-même et abstraction faite de la pensée plus ou moins juridique qui le détermine, il est étranger au droit, indifférent à toute idée morale ; c'est un instrument de force. Tant que le gouvernement n'a pas reçu la justice, il reste établi sur les idées de fatalité et de providence, il tend à l'inorganisme, il oscille de catastrophe en catastrophe. Le problème est donc, après avoir préparé le terrain économique, de faire au gouvernement application de la justice, par là de l'affranchir de la fatalité et de l'arbitraire. Tel est l'objet de la Révolution. (*Justice, II, pp. 169-170.*)

43. La raison d'état comme destin et comme providence

[Retour à la table des matières](#)

Sous la loi païenne, l'humanité était irrémissiblement condamnée ; l'esclavage, la tyrannie, la distinction infranchissable des castes, l'antagonisme et l'instabilité des États, la croyance stupide au destin, étaient les signes de cette condamnation.

Sous la loi chrétienne, l'humanité est en voie de réhabilitation ; l'esclavage, en conséquence, est aboli ; la tyrannie remplacée par une Église au sein de laquelle les villes, les royaumes, les empires, les princes et les sujets, les nobles, les clercs, les bourgeois et les serfs, tous égaux en Christ et confondus en un même bercail spirituel, forment au temporel une vaste hiérarchie contre laquelle aucune force de Satan ne saurait prévaloir, aussi longtemps du moins qu'elle restera fidèle à la foi.

Mais [...] il y a ceci de commun entre les deux théories, que l'Église du Christ a aussi, comme l'Église du destin, sa raison d'État. Sa mission n'est plus de faire prévaloir, quand même, une loi de péché, une loi fatale ; elle est de diriger, à travers un monde malade, et malgré les difficultés suscitées à tout moment par une méchanceté diabolique, l'humanité au port du salut, tantôt en subissant une condition de malheur qu'il n'est au pouvoir de personne de changer, et en essayant de la faire servir à l'ordre divin et à la sanctification des âmes ; tantôt en créant, dans un autre esprit, des institutions qui servent aux fidèles de modèles et de refuges, qui entretiennent leur foi, leur charité et leur espérance.

Ici, comme autrefois, c'est donc toujours le principe d'autorité qui domine : cela est inévitable. La Justice est subordonnée à la raison d'État : l'État ne résulte point d'un contrat qui émane des citoyens et les oblige les uns envers les autres : il résulte du rapport de subordination exprimé par ces deux termes ; l'*Autorité* qui commande non plus au nom de la nécessité, mais au nom du salut ; et le *sujet* qui obéit. De même donc le gouvernement de la Providence dans l'univers est un gouvernement de réparations, de restaurations, de reprises, de réhabilitations, de prédestinations, de coups de théâtre ; de même le gouvernement, dans la chrétienté, est un gouvernement de dictature, de privilèges, de prérogatives, de palliatifs, d'expédients, de motu proprio, de police, d'exceptions, de coups de main : de sorte que le christianisme, qui devait, en rachetant l'humanité, réformer l'État, aboutit tout simplement à mettre dans l'État le bon plaisir à la place de la nécessité, et conséquemment à le rendre plus immoral qu'auparavant ¹. (*Justice, II*, pp. 221-222.)

¹ Dans le christianisme, la condition des personnes n'est pas la même; l'inégalité [...] est providentielle. Il est nécessaire qu'une partie, la plus nombreuse, de l'humanité, *serve* l'autre. Pour que ce service soit obtenu, il faut sacrifier la dignité humaine. [...]

[...] on se gardera d'enseigner comme article de foi que les privilégiés ont plus de mérite devant Dieu que les sacrifiés. [...] On rejettera sur la Providence le décret qui privilégie ceux-ci en déshéritant ceux-là; on rappellera aux premiers l'humilité devant Dieu, le sacrifice en esprit, la charité envers leurs frères, le rachat de leur prérogative temporelle par la foi et par le culte ; on

44. De la royauté à l'anarchie

[Retour à la table des matières](#)

[...] Toute royauté peut être bonne, quand elle est la seule forme possible de gouvernement ; pour légitime, elle ne l'est jamais. Ni l'hérédité, ni l'élection, ni le suffrage universel, ni l'excellence du souverain, ni la consécration de la religion et du temps, ne font la royauté légitime. Sous quelque forme qu'elle se montre, monarchique, oligarchique, démocratique, la royauté, ou le gouvernement de l'homme par l'homme, est illégale et absurde.

L'homme, pour arriver à la plus prompte et à la plus parfaite satisfaction de ses besoins, cherche la règle : dans les commencements, cette règle est pour lui vivante, visible et tangible ; c'est son père, son maître, son roi. Plus l'homme est ignorant, plus son obéissance, plus sa confiance dans son guide est absolue. Mais l'homme dont la loi est de se conformer à la règle, c'est-à-dire de la découvrir par la réflexion et le raisonnement, l'homme raisonne sur les ordres de ses chefs : or, un pareil raisonnement est une protestation contre l'autorité, un commencement de désobéissance. Du moment que l'homme cherche les motifs de la volonté souveraine, de ce moment-là, l'homme est révolté. S'il n'obéit plus parce que le roi commande, mais parce que le roi prouve, on peut affirmer que désormais il ne reconnaît plus aucune autorité, et qu'il s'est fait lui-même son propre roi. Malheur à qui osera le conduire, et ne lui offrira pour sanction de ses lois, que le respect d'une majorité : car, tôt ou tard la minorité se fera majorité, et ce despote imprudent sera renversé et toutes ses lois anéanties.

A mesure que la société s'éclaire, l'autorité royale diminue : c'est un fait dont toute l'histoire rend témoignage. A la naissance des nations, les hommes ont beau réfléchir et raisonner : sans méthodes, sans principes, ne sachant pas même faire usage de leur raison, ils ne savent s'ils voient juste ou s'ils se trompent ; alors l'autorité des rois est immense, aucune connaissance acquise ne venant la contredire. Mais peu à peu l'expérience donne des habitudes, et celles-ci des coutumes ; puis les coutumes se forment en maximes, se posent en principes, en un mot, se traduisent en lois, auxquelles le roi, la loi vivante, est forcé de rendre hommage. Vient un temps où les coutumes et les lois sont si multipliées, que la volonté du prince est pour ainsi dire enlacée par la volonté générale ; qu'en prenant la couronne, il est obligé de jurer qu'il gouvernera conformément aux coutumes et aux usages, et qu'il n'est lui-même que la puissance exécutive d'une société dont les lois se sont faites sans lui.

apprendra aux seconds la résignation, en leur promettant d'ailleurs des dédommagements à leur misère dans la vie éternelle.

Ainsi, dit l'Église, le roi et le berger sont égaux devant le Tout-puissant ; mais le roi a été établi d'en haut pour commander à ses frères.

[...] L'inférieur respecte dans le supérieur, non pas l'homme, mais un fonctionnaire du Ciel.
[...] (Justice, I. pp. 404-405.)

Jusque-là tout se passe d'une manière instinctive, et pour ainsi dire à l'insu des parties : mais voyons le terme fatal de ce mouvement.

À force de s'instruire et d'acquérir des idées, l'homme finit par acquérir l'idée de science, c'est-à-dire l'idée d'un système de connaissance conforme à la réalité des choses et déduit de l'observation. Il cherche donc la science ou le système des corps bruts, le système des corps organisés, le système de l'esprit humain, le système du monde : comment ne chercherait-il pas aussi le système de la société ? Mais arrivé à ce moment, il comprend que la vérité ou la science politique est chose tout à fait indépendante de la volonté souveraine, de l'opinion des majorités et des croyances populaires ; que rois, ministres, magistrats et peuples, en tant que volontés, ne sont rien pour la science et ne méritent aucune considération. Il comprend du même coup que si l'homme est né sociable, l'autorité de son père sur lui cesse du jour où sa raison étant formée et son éducation faite, il devient l'associé de son père ; que son véritable chef et son roi est la vérité démontrée ; que la politique est une science non une finasserie ; et que la fonction de législateur se réduit, en dernière analyse, à la recherche méthodique de la vérité.

Ainsi, dans une société donnée, l'autorité de l'homme sur l'homme est en raison inverse du développement intellectuel auquel cette société est parvenue, et la durée probable de cette autorité peut être calculée sur le désir plus ou moins général d'un gouvernement vrai, c'est-à-dire d'un gouvernement selon la science. Et de même que le droit de la force et le droit de la ruse se restreignent devant la détermination de plus en plus large de la justice, et doivent finir par s'éteindre dans l'égalité ; de même la souveraineté de la volonté cède devant la souveraineté de la raison, et finira par s'anéantir dans un socialisme scientifique. La propriété et la royauté sont en démolition dès le commencement du monde ; comme l'homme cherche la justice dans l'égalité, la société cherche l'ordre dans l'anarchie. (Propriété, pp. 337-339.)

45. La volonté dans le pouvoir

[Retour à la table des matières](#)

Un homme, dans toutes les circonstances de sa vie, n'est jamais que l'expression d'une idée. C'est par elle qu'il se fortifie ou se perd, suivant qu'il en procure la manifestation ou qu'il marche à contre-sens de son influence. L'homme du pouvoir surtout, en raison des intérêts généraux qu'il représente, ne peut avoir de volonté, d'individualité, que son idée même. Il cesse de s'appartenir, il perd son libre arbitre, pour devenir serf du destin. S'il prétendait, dans des vues personnelles, s'écarter de la ligne que lui trace son idée, ou si par erreur il en déviait, il ne serait plus l'homme du pouvoir, ce serait un usurpateur, un tyran. [...] (*Révolution sociale*, pp. 173-174.)

[...] En politique, de même qu'en économie, *on ne vit que de ce que l'on est et de ce que l'on crée.* [...] (*Révolution sociale*, p. 191.)

J'appelle *volonté*, dans un gouvernement, non pas l'intention, qui s'entend exclusivement des personnes, et peut être présumée toujours bonne ; mais la tendance, impersonnelle et collective, qu'accusent ses actes. Si despotique, en effet, que paraisse un gouvernement, ses actes sont toujours déterminés par les opinions et les intérêts qui se groupent autour de lui, qui le tiennent dans leur dépendance beaucoup plus qu'il ne les tient dans la sienne, et dont l'opposition, s'il essayait de les braver, amènerait infailliblement sa chute. Au fond, la souveraineté d'un seul n'existe nulle part.

Mais si la volonté, dans le pouvoir, est impersonnelle, elle n'existe cependant pas sans motifs ; elle repose sur des considérations, vraies ou fausses, qui, adoptées par le gouvernement, et introduites dans l'histoire, y deviennent à leur tour, par l'entraînement des conséquences, une seconde nécessité. D'où il suit que pour tout gouvernement, dans lequel la volonté n'est point identique et adéquate à la raison d'être, il y a deux espèces de causes nécessitantes, les unes objectives, qui résultent de la donnée historique ; les autres subjectives, et qui ont pour bases les considérations plus ou moins intéressées qui le gouvernent. [...]

C'est là ce que je nomme *subjectivisme* dans le pouvoir, par opposition à la loi OBJECTIVE, que révèlent la génération des faits et la nécessité des choses. Le subjectivisme est commun à tous les partis, aux démocrates aussi bien qu'aux dynastiques ; son action est plus intense dans notre pays que dans aucun autre peuple. C'est de lui que nous viennent cette manie des gouvernements forts, et ces réclames en faveur d'une autorité qui, plus elle se cherche dans une pareille voie, moins elle parvient à s'atteindre.

Le premier fruit de la politique subjective, en effet, est de soulever autant de résistances qu'il y a d'idées et d'intérêts, conséquemment d'isoler le pouvoir, de lui faire un besoin constant des restrictions, défenses, censures, interdictions ; finalement, de le précipiter à travers les mécontentements et les haines, dans les voies du despotisme, qui sent le bon plaisir, la violence et la contradiction (p. 193-195).

46. Le chemin des réformes ne passe pas par le pouvoir

[Retour à la table des matières](#)

Dans le système de l'autorité, quelle que soit d'ailleurs son origine, monarchique ou démocratique, le pouvoir est l'organe noble de la société ; c'est par lui qu'elle vit et se meut ; toute initiative en émane, tout ordre, toute perfection sont son ouvrage. D'après les définitions de la science économique, au contraire, définitions conformes à la réalité des choses, le pouvoir est la série des improductifs que l'organisation sociale doit tendre indéfiniment à réduire. Comment donc, avec le principe d'autorité si cher aux démocrates, le vœu de l'économie politique, vœu qui est aussi celui du peuple, pourrait-il se réaliser ? Comment le gouvernement, qui dans cette hypothèse est tout, deviendra-t-il un serviteur obéissant, un organe subalterne ? Comment le

prince n'aurait-il reçu le pouvoir qu'afin de l'affaiblir, et travaillerait-il, en vue de l'ordre, à sa propre élimination ? Comment ne s'occupera-t-il pas plutôt de se fortifier, d'augmenter son personnel, d'obtenir sans cesse de nouveaux subsides, et finalement de s'affranchir de la dépendance du peuple, terme fatal de tout pouvoir sorti du peuple ?

On dit que le peuple, nommant ses législateurs, et par eux notifiant sa volonté au pouvoir, sera toujours à même d'arrêter ses envahissements ; qu'ainsi le peuple remplira tout à la fois le rôle de prince et celui de souverain. Voilà en deux mots l'utopie des démocrates, l'éternelle mystification dont ils abusent le prolétariat.

Mais le peuple fera-t-il des lois contre le pouvoir ; contre le principe d'autorité et de hiérarchie, qui est le principe de la société elle-même ; contre la liberté et la propriété ? Dans l'hypothèse où nous sommes, c'est plus qu'impossible, c'est contradictoire. Donc la propriété, le monopole, la concurrence, les privilèges industriels, l'inégalité des fortunes, la prépondérance du capital, la centralisation hiérarchique et écrasante, l'oppression administrative, l'arbitraire légal., seront conservés ; et comme il est impossible qu'un gouvernement n'agisse pas dans le sens de son principe, le capital restera comme auparavant le dieu de la société, et le peuple, toujours exploité, toujours avili, n'aura gagné à l'essai de sa souveraineté que la démonstration de son impuissance.

De toutes les réformes que sollicite la société en détresse, aucune n'est de la compétence du pouvoir ; aucune ne peut être par lui réalisée, parce que l'essence du pouvoir y répugne et qu'il n'est pas donné à l'homme d'unir ce que Dieu a divisé ¹. (*Système, I, pp. 341-343.*)

Voilà pourquoi, jusqu'à nos jours, les révolutions les plus émancipatrices, et toutes les effervescences de la liberté, ont abouti constamment à un acte de foi et de soumission au pouvoir ; pourquoi toutes les révolutions n'ont servi qu'à reconstituer la tyrannie. [...]

Ce qui a entretenu cette disposition mentale et rendu la fascination pendant si longtemps invisible, c'est que, par suite de l'analogie supposée entre la Société et la famille le Gouvernement s'est toujours présenté aux esprits comme l'organe naturel de la justice, le protecteur du faible, le conservateur de la paix. Par cette attribution de providence et de haute garantie, le Gouvernement s'enracinait dans les cœurs autant que dans les intelligences ! Il faisait partie de l'âme universelle ; il était la foi, la superstition intime, invincible des citoyens. Qu'il lui arrivât de faiblir, on disait de lui comme de la Religion et de la Propriété : ce n'est Pas l'institution qui est mauvaise, c'est l'abus. Ce n'est pas le roi qui est méchant, ce sont ses ministres. Ah ! si *le roi savait !*

¹ À force de préoccupations politiques, nous avons perdu de vue l'économie sociale. C'est ainsi que le parti démocratique lui-même, l'héritier de la première révolution, en est venu à vouloir réformer la Société par l'initiative de l'État, créer des institutions par la vertu prolifique du Pouvoir, corriger l'abus, en un mot, par l'abus même. (*idée générale, pp. 152-153.*)

[...] Les communistes [par ex. Louis Blanc et Fourier], espèrent en une révolution qui leur donne l'autorité et le trésor. [...] Le capital et le pouvoir, organes secondaires dans la société, sont toujours les dieux que le socialisme adore, si le capital et le pouvoir n'existaient pas, il les inventerait. Par ses préoccupations de pouvoir et de capital, le socialisme a complètement méconnu le sens de ses propres protestations. [...] (*Système, I, p. 284.*)

Ainsi, à la donnée hiérarchique et absolutiste d'une autorité gouvernante, s'ajoutait un idéal parlant à l'âme et conspirant incessamment contre l'instinct d'égalité et d'indépendance : tandis que le peuple, à chaque révolution, croyait réformer, suivant les aspirations de son cœur, les vices de son Gouvernement, il était trahi par ses idées mêmes ; en croyant mettre le Pouvoir dans ses intérêts, il l'avait toujours, en réalité, contre soi ; au lieu d'un protecteur, il se donnait un tyran. (*Idee générale*, pp. 182-183.)

47. L'État : fondateur ou manœuvre ?

[Retour à la table des matières](#)

Dans une société régulièrement organisée, tout doit être en croissance continue, science, industrie, travail, richesse, santé publique ; la liberté et la moralité doivent aller du même pas. Là, le mouvement, la vie, ne s'arrêtent pas un instant. Organe principal de ce mouvement, l'État est toujours en action, car il a sans cesse de nouveaux besoins à satisfaire, de nouvelles questions à résoudre. Si sa fonction de premier moteur et de haut directeur est incessante, ses œuvres, en revanche, ne se répètent pas. Il est la plus haute expression du progrès. Or, qu'arrive-t-il lorsque, comme nous le voyons presque partout, comme on l'a vu presque toujours, il s'attarde dans les services qu'il a lui-même créés et cède à la tentation de l'accaparement ? De fondateur il se fait manœuvre ; il n'est plus le génie de la collectivité, qui la féconde, la dirige et l'enrichit, sans lui imposer aucune gêne : c'est une vaste compagnie anonyme, aux six cent mille employés et aux six cent mille soldats, organisée pour tout faire, et qui, au lieu de venir en aide à la nation, au lieu de servir les citoyens et les communes, les dépossède et les presse. Bientôt la corruption, la malversation, le relâchement entrent dans ce système ; tout occupé de se soutenir, d'augmenter ses prérogatives, de multiplier ses services et de grossir son budget, le Pouvoir perd de vue son véritable rôle, tombe dans l'autocratie et l'immobilisme ; le corps social souffre, et la nation, à rebours de sa loi historique, commence à déchoir. [...] (*Principe fédératif*, p. 329.)

48. La tyrannie de l'unité

[Retour à la table des matières](#)

L'homme est destiné à vivre en société. Cette société ne peut exister que de deux manières : ou par l'organisation des facultés économiques ou l'équilibre des intérêts, ou bien, par l'institution d'une autorité qui, en l'absence de l'organisme industriel, serve d'arbitre, réprime et protège. Cette dernière manière de concevoir et de réaliser l'ordre dans la société, est ce qu'on nomme l'État, ou Gouvernement. Son attribut essentiel, la condition de son efficacité, est la *centralisation*.

Le Gouvernement pouvant donc se définir la *centralisation des forces*, telles qu'elles, de la nation, sera absolu, si le centre est unique ; il sera constitutionnel ou libéral, si le centre est double. La séparation des pouvoirs n'a pas d'autre signification.

Sans objet dans un petit État, où l'assemblée des citoyens peut intervenir quotidiennement dans les affaires publiques, elle est indispensable chez une nation de plusieurs millions d'hommes, forcés, par leur nombre même de déléguer leurs pouvoirs à des représentants. Elle devient alors une garantie des libertés publiques.

Supposez tous les pouvoirs concentrés dans une assemblée unique, vous n'aurez fait qu'augmenter les périls de la liberté, en lui enlevant ses dernières garanties ¹. Le gouvernement par l'assemblée sera tout aussi redoutable que par le despote, et vous aurez la responsabilité de moins. L'expérience prouve même que le despotisme des assemblées est cent fois pire que l'autocratie d'un seul, par la raison qu'un être collectif est inaccessible aux considérations d'humanité, de modération, de respect de l'opinion, etc., qui gouvernent les individus. Si donc l'unité des pouvoirs, soit l'absence de constitution politique, n'a d'autre effet que d'absorber les pouvoirs d'un président responsable dans les pouvoirs d'une majorité irresponsable, les conditions du gouvernement restant d'ailleurs les mêmes, qu'aura-t-on avancé ? Ne vaut-il pas mieux diviser l'autorité, faire de l'un des pouvoirs le contrôleur de l'autre, rendre la liberté d'action à l'exécutif, en lui donnant pour contrepoids le contrôle du législatif ? Donc, ou la séparation des pouvoirs, ou l'absolutisme du pouvoir: le dilemme est inévitable. (*Confessions*, pp. 220-221.)

49. La dissolution du pouvoir

[Retour à la table des matières](#)

[...] Puisque c'est chose acquise que dans l'évolution gouvernementale tous les systèmes sont, au fonds, équivalents ; que leur grande affaire est la centralisation, qu'ils ne diffèrent les uns des autres que par la constitution, ou, comme parlent les astronomes, par l'équation du centre, c'est sur ce centre qu'il convient désormais de faire porter tout le débat. [...]

Je dis donc que, quelle que soit la constitution du centre politique, en autres termes, du pouvoir central, dans un État composé de plusieurs souverainetés ou groupes naturels de population; qu'on le représente par un empereur, un roi, un directoire, une assemblée, ou par toutes ces choses ensemble; qu'on le rende absolu ou responsable ; qu'on le soumette à un contrôle régulier ou qu'on l'en affranchisse ; qu'on le limite dans ses attributions ou qu'on lui accorde une puissance illimitée : ce centre, cheville ouvrière du système, sera toujours plus ou moins une fiction constitution-

¹ La corruption, sachez-le bien, est l'âme de la centralisation. il n'y a monarchie ou démocratie qui tienne. Le gouvernement est immuable dans son esprit et dans son essence. [...]

[...] Le Gouvernement est antipathique à toute critique et à tout contrôle, d'autant plus antipathique que ses attributions sont plus élevées, son mandat plus étendu, son personnel plus nombreux. Quiconque est constitué en autorité aspire à se rendre inviolable. [...] (*Capacité*, p. 321.)

nelle, jamais une réalité complète, et cela par cette considération prise dans la nature même des choses, que tout organisme qui dépasse ses justes bornes et qui tend à envahir ou s'annexer d'autres organismes, perd en puissance ce qu'il gagne en étendue, et tend à la dissolution. Je dis qu'un gouvernement ainsi constitué, forcé de se produire partout, de prendre successivement toutes les figures, d'être un peu tout le monde, ne peut plus se dire indivisible, et que, sous ce rapport, il manque à la loi essentielle du pouvoir ; qu'ainsi, mais en contradiction perpétuelle avec lui-même, il finira par s'énervier par son propre absolutisme, et s'abîmer dans l'anarchie. [...] (*Contradictions politiques*, pp. 250-251.)

50. L'inévitable sécession

[Retour à la table des matières](#)

C'est dans la famille que l'unité se révèle avec le plus de force, et cette unité paraît être à son maximum de concentration lorsque la famille est jeune, bornée à trois catégories seulement d'individus, le mari ou père, l'épouse ou mère, et l'enfant. Mais que, par l'accroissement même de l'enfant et par son mariage, un nouveau couple (se produise) : aussitôt le lien familial commence à se détendre ; l'autorité paternelle s'amointrit ; bientôt elle se partagera : c'est ce qui fait que la tribu a déjà moins de puissance organique que la famille même. Supposez que dans ce groupe, formé tout à l'heure de trois et même quatre générations, les jeunes couples, au lieu de rester sous le toit commun, aillent s'établir à quelque distance ; ce seul fait du domicile séparé portera un nouveau coup à la tribu ; ce seront de vraies familles affirmant leur unité propre et leur inviolabilité, et se posant en rivales de la famille mère. Quoi que fasse le patriarcat, il sera, toutes proportions gardées, moins puissant que le père, car il devra compter avec ses enfants et ses petits-enfants.

Posons donc ce principe, principe d'expérience autant que de raison, que, *Dans tout organisme, la force d'unité est en raison inverse de la masse*; conséquemment que, *Dans toute collectivité, la puissance organique perd en intensité ce qu'elle gagne en étendue, et réciproquement*. [...]

Appliquons cette loi à la politique : la cité est essentiellement une, indivisible, inviolable : plus elle se développera dans sa population et son territoire, plus la force de cohésion, plus l'unité gouvernementale devra se détendre, à peine de tyrannie, et finalement de rupture. Qu'elle établisse à côté d'elle, à quelque distance, des succursales, des colonies : tôt ou tard ces colonies ou succursales se transformeront en de nouvelles cités, qui ne conserveront avec la cité mère qu'un lien de fédération, ou même n'en conserveront pas du tout. La nature elle-même nous prêche d'exemple. Quand le fruit est mûr, il se détache et crée un nouvel organisme ; quand le jeune homme est devenu majeur, il quitte son père et sa mère, dit la Genèse, et s'attache à sa femme ; quand la cité nouvelle est à même de se subvenir, elle proclame d'elle-même son indépendance : de quel droit la cité mère prétendrait-elle la traiter en vassale, en faire une exploitation, une propriété ? [...] (*Contradictions politiques*, pp. 229-230.)

51. La monarchie ne peut être universelle

[Retour à la table des matières](#)

Ce sont les gouvernements qui, après avoir eu la prétention d'établir l'ordre dans l'humanité, ont ensuite classé les peuples en corps hostiles : comme leur unique occupation était de produire au dedans la servitude, leur habileté consistait à entretenir au dehors, en fait ou en perspective, la guerre.

L'oppression des peuples et leur haine mutuelle sont deux faits corrélatifs, solidaires, qui se reproduisent l'un l'autre, et qui ne peuvent disparaître qu'ensemble, par la destruction de leur cause commune, le gouvernement.

C'est pour cela que les peuples, aussi longtemps qu'ils demeureront placés sous la police de rois, de tribuns ou de dictateurs ; aussi longtemps qu'ils obéiront à une autorité visible, constituée au sein d'eux-mêmes et de qui émanent les lois qui les régissent, seront inévitablement en guerre : il n'est sainte alliance, congrès démocratique, amphictyonique ¹, comité central européen, qui y puisse quelque chose. De grands corps ainsi constitués sont nécessairement opposés d'intérêts ; comme ils répugnent à se fondre, ils ne peuvent pas davantage reconnaître de justice : par la guerre ou par la diplomatie, non moins immorale, non moins funeste que la guerre, il faut qu'ils luttent et qu'ils se battent.

A l'économie unitaire du globe, la nationalité, excitée par l'État, oppose donc une résistance invincible : c'est ce qui explique Pourquoi la monarchie n'a jamais pu se rendre universelle. La monarchie universelle est en politique, ce que la quadrature du cercle ou le mouvement perpétuel est en mathématique, une contradiction. Une nation peut supporter un gouvernement tant que ses puissances économiques ne sont pas organisées et que ce gouvernement est le sien : la nationalité du pouvoir faisant illusion sur la valeur du principe, le Gouvernement se soutient à travers un roulement interminable de monarchies, d'aristocraties et de démocraties. Mais si le pouvoir est extérieur à la nation, elle le ressent comme une injure ; la révolte est dans tous les cœurs : l'établissement ne peut durer.

Ce qu'aucune monarchie, pas même celle des Césars, n'a donc su obtenir ; ce que le christianisme, résumé des anciens cultes, a été impuissant à produire, la république universelle, la révolution économique l'accomplira : elle ne peut pas ne pas l'accomplir. (*Idée générale*, pp. 333-334.)

¹ Confédéral.

52. Tout nationalisme est une mystification

[Retour à la table des matières](#)

Le sentiment de la patrie est comme celui de la famille, de la possession territoriale, de la corporation industrielle, un élément indestructible de la conscience des peuples. Disons même, si on le veut, que la notion de patrie implique celle d'indépendance et de souveraineté, en sorte que les deux termes, État et Nation, sont adéquats l'un à l'autre et peuvent être considérés comme synonymes. Mais il y a loin de la reconnaissance des nationalités ¹ à l'idée de les faire servir à certaines restaurations devenues inutiles, pour ne pas dire dangereuses.

Ce qu'on appelle aujourd'hui rétablissement de la Pologne, de l'Italie, de la Hongrie, de l'Irlande, n'est autre chose, au fond, que la constitution unitaire de vastes territoires, sur le modèle des grandes puissances dont la centralisation pèse si lourdement sur les peuples ; c'est de l'imitation monarchique au profit de l'ambition démocratique ; ce n'est pas de la liberté, encore moins du progrès. Ceux qui parlent tant de rétablir les unités nationales ont peu de goût pour les libertés individuelles. Le nationalisme est le prétexte dont ils se servent pour esquiver la révolution économique. Ils feignent de ne pas voir que c'est la politique qui a fait tomber en tutelle les nations qu'ils prétendent aujourd'hui émanciper. Pourquoi donc faire recommencer à ces nations sous le drapeau de la raison d'État, une preuve faite ? (Justice, II, pp. 288-289.)

¹ La religion et la morale, la science et le droit, ont, de tout temps, pris soin d'unir les hommes et de faire fraterniser les nations : là est la véritable unité, unité toute spirituelle, en dehors et au-dessus des volontés et des intérêts. -T'ose dire que le devoir de la politique, d'accord en cela avec la nature, est de séparer, au contraire, au point de vue des intérêts et des fatalités matérielles, tout ce qui peut être séparé. [...] je m'incline devant le principe de *nationalité* comme devant celui de la famille : c'est justement pour cela que je proteste contre les grandes unités politiques, qui ne me paraissent être autre chose que des confiscations de nationalités. (*Principe fédératif*, pp. 218-219.)

B) Les illusions démocratiques

53. Il n'y a pas de gouvernement démocratique

[Retour à la table des matières](#)

Rousseau ¹ ne vit point que l'autorité, dont le siège est dans la famille, est un principe mystique, antérieur et supérieur à la volonté des personnes qu'il intéresse, du père et de la mère aussi bien que de l'enfant ; que ce qui est vrai de l'autorité dans la famille le serait également de l'autorité dans la société, si la société contenait en soi le principe et la raison d'une autorité quelconque ; qu'une fois l'hypothèse d'une autorité sociale admise, celle-ci ne peut, en aucun cas, dépendre d'une convention ; qu'il est contradictoire que ceux qui doivent obéir à l'autorité commencent par la décréter ; que le Gouvernement, dès lors, s'il doit exister, existe par la nécessité des choses ; qu'il relève, comme dans la famille, de l'ordre naturel ou divin, ce qui pour nous est la même chose ; qu'il ne peut convenir à qui que ce soit de le discuter et de le juger ; qu'ainsi, loin de pouvoir se soumettre à un contrôle de représentants, à une juridiction de comices populaires, c'est à lui seul qu'il appartient de se conserver, développer, renouveler, perpétuer, etc., suivant un mode inviolable auquel nul n'a le droit de toucher, et qui ne laisse aux subordonnés que la faculté très humble de produire, pour éclairer la religion du prince, des avis, des informations et des doléances.

Il n'y a pas deux espèces de gouvernement, comme il n'y a pas deux espèces de religions. Le Gouvernement est de droit divin ou il n'est pas ; de même que la religion est du Ciel ou n'est rien. *Gouvernement démocratique* et *religion naturelle* sont deux contradictions à moins qu'on ne préfère y voir deux mystifications. Le peuple n'a pas plus voix consultative dans l'État que dans l'Église : son rôle est d'obéir et de croire. [...] (*Idee générale*, pp. 207-208.)

[...] Il n'y a pas deux sortes de gouvernements, il n'y en a qu'une : c'est le gouvernement monarchique héréditaire, plus ou moins hiérarchisé, concentré, équilibré, suivant la loi de propriété d'une part et de la division du travail de l'autre. Ce qu'on

¹ [...] La société est la juxtaposition d'individus similaires faisant chacun le sacrifice d'une partie de leur liberté, afin de pouvoir, sans se nuire les uns aux autres, demeurer juxtaposés, et vivre côte à côte en paix. Telle est la théorie de Rousseau : c'est le système de l'arbitraire gouvernemental, non pas, il est vrai, en tant que cet arbitraire est le fait d'un homme prince ou tyran ; mais, ce qui est beaucoup plus grave, en tant qu'il est le fait de la multitude, le produit du suffrage universel. Selon qu'il conviendra à la multitude, ou à ceux qui la soufflent, de resserrer plus ou moins le lien social, de donner plus ou moins l'essor aux libertés locales et individuelles, le prétendu *Contrat social* peut aller depuis le gouvernement direct et parcellaire du peuple jusqu'au césarisme, depuis les relations de simple voisinage jusqu'à la communauté de biens et de gains, d'enfants et de femmes. Tout ce que l'histoire et l'imagination peuvent suggérer d'extrême licence et d'extrême servitude se déduit avec une facilité et une rigueur de logique égale de la théorie sociétaire de Rousseau. (Progrès, pp. 65-66.)

appelle ici aristocratie, là démocratie ou république, n'est qu'une monarchie sans monarque. [...]

[...] Or, la forme du gouvernement royal une fois entamée par le contrôle démocratique, que la dynastie soit conservée comme en Angleterre ou supprimée comme aux États-Unis peu importe ; il est nécessaire que, de dégradation en dégradation, cette forme périclisse tout entière, sans que le vide qu'elle laisse après elle puisse être jamais comblé. En fait de gouvernement, après la royauté, il n'y a rien. (*Révolution sociale*, p. 144.)

54. Le principe démocratique est inapplicable

[Retour à la table des matières](#)

On a beau déterminer, avec toute la sagacité et la précision possible, les droits et obligations des citoyens, les attributions des fonctionnaires, prévoir les incidents, les exceptions et les anomalies : la fécondité de l'imprévu dépasse de beaucoup la prudence de l'homme d'État, et plus on légifère, plus il surgit de litiges. Tout cela exige de la part des agents du pouvoir une initiative et un arbitrage qui, pour se faire écouter, n'ont qu'un moyen, qui est d'être constitués en autorité. Ôtez, au principe démocratique, ôtez à la Liberté cette sanction suprême, l'Autorité, l'État périra à l'instant. Il est clair cependant que nous ne sommes plus alors dans le libre contrat, à moins que l'on ne soutienne que les citoyens sont précisément convenus, en cas de litige, de se rendre à la décision de l'un d'eux, magistrat désigné d'avance : ce qui est exactement renoncer au principe démocratique et faire acte de monarchie.

Que la démocratie multiplie tant qu'elle voudra, avec les fonctionnaires, les garanties légales et les moyens de contrôle, qu'elle entoure ses agents de formalités, appelle sans cesse les citoyens à l'élection, à la discussion, au vote : bon gré mal gré ses fonctionnaires sont des hommes *d'autorité*, le mot est reçu ; et si parmi ce personnel de fonctionnaires publics il s'en trouve un ou quelques-uns chargés de la direction générale des affaires, ce chef, individuel ou collectif, du gouvernement, est ce que Rousseau a lui-même appelé *prince* : pour un rien ce sera un roi ¹. (*Principe fédératif*, pp. 290-291.)

¹ [...] en vertu du principe démocratique, tous les citoyens doivent participer à la formation de la loi, au gouvernement de l'État, à l'exercice des fonctions publiques. [...]

Si les choses pouvaient se passer de la sorte, l'idéal de la démocratie serait atteint; elle aurait une existence normale, elle se développerait en sens direct de son principe, comme toutes les choses qui ont vie et développement. C'est ainsi que le gland devient chêne, et l'embryon animal. [...]

C'est tout autre chose dans la démocratie, qui n'existe pleinement, d'après les auteurs, qu'à l'instant des élections et pour la formation du pouvoir législatif. Cet instant passé, la démocratie se replie; elle rentre sur elle-même, et commence son travail anti-démocratique; elle devient *autorité*. [...] (*Problème social*, pp. 63-64.)

55. Le vrai souverain

[Retour à la table des matières](#)

[...] Dans l'État le plus autocratique, on retrouvera toujours l'élément démocratique, puisque le bon sens dit qu'il n'y a pas de roi sans sujets ; et réciproquement dans toute démocratie l'élément autocratique reparaît sans cesse, puisqu'il y a toujours unité de pouvoir dans l'État, unité dans chaque division organique, et que, pour assurer l'unité d'action dans l'organe, le plus souvent on l'individualise, on en fait un fonctionnaire. Ainsi encore on aura beau dire que l'élu ou le représentant du peuple n'est que le mandataire du peuple, le serviteur du peuple, le fondé de pouvoirs du peuple, son délégué, son avocat, son agent, son interprète, etc. ; en dépit de cette souveraineté théorique de la masse, et de la subordination officielle et légale de son agent, représentant ou interprète, on ne fera jamais que l'autorité et l'influence de celui-ci ne soient plus grandes que celles de celui-là, et qu'il en accepte sérieusement un mandat. Toujours, malgré les principes, le délégué du souverain sera le maître du souverain; cela vient, non pas tant, comme on pourrait le supposer, de ce que le délégué est assez généralement plus capable que ceux qui font la délégation, mais de ce que, en matière de souveraineté, le véritable souverain est celui que le consentement du peuple en a fait dépositaire. La nue souveraineté, si j'ose dire ainsi, est quelque chose de plus idéal encore que la nue propriété tout cela est parfaitement contradictoire dans les termes mais cela ne peut être autrement. C'est à nous de connaître la valeur des mots et des formules, et de nous tenir sur nos gardes. [...] ¹. (*Contradictions Politiques*, p. 215.)

56. Inconsistance du suffrage universel

[Retour à la table des matières](#)

La démocratie n'est autre chose que la tyrannie des majorités, tyrannie la plus exécrationnelle de toutes ; car elle ne s'appuie ni sur l'autorité d'une religion, ni sur une

La souveraineté de la raison d'État a été admise jusqu'à ce jour dans tous les gouvernements sans exception, même dans les gouvernements républicains et démocratiques. [...] (*Principe fédératif*, p. 519.)

¹ Bon gré, mal gré, la prépondérance dans le gouvernement appartient donc aux hommes qui ont la prépondérance du talent et de la fortune; et dès le premier pas, il devient évident que la réforme sociale ne sortira jamais de la réforme politique ; que c'est la réforme politique, au contraire, qui doit sortir de la réforme sociale.

L'illusion de la démocratie provient de ce qu'à l'exemple de la monarchie constitutionnelle, elle prétend organiser le Gouvernement par voie représentative. [...]

[...] Ce qu'elle veut, c'est toujours l'inégalité des fortunes, toujours la délégation du souverain, toujours le gouvernement des notabilités. Au lieu de dire, comme M. Thiers : *Le Roi règne et ne gouverne pas*, la démocratie dit : *Le Peuple règne et ne gouverne pas*, ce qui est nier la Révolution. (*Problème social*, pp. 38-43.)

noblesse de race, ni sur les prérogatives du talent et de la fortune : elle a pour base le nombre, et pour masque le nom du peuple.[...] ¹.

Le suffrage universel est une sorte d'atomisme par lequel le législateur, ne pouvant faire parler le peuple dans l'unité de son essence, invite les citoyens à exprimer leur opinion par tête, viritim, absolument comme le philosophe épicurien explique la pensée, la volonté, l'intelligence, par des combinaisons d'atonies. C'est athéisme politique dans la plus mauvaise signification du mot. Comme si, de l'addition d'une quantité quelconque de suffrages, pouvait jamais résulter une pensée générale ² ! (*Problème social*, p. 56.)

Le moyen le plus sûr de faire mentir le peuple, c'est d'établir le suffrage universel. Le vote par tête, en fait de gouvernement, et comme moyen de constater la volonté nationale, est exactement la même chose que serait, en économie politique, un nouveau partage des terres. C'est la loi agraire transportée du sol à l'autorité ³ (p. 62).

La démocratie suppose, *a priori*, l'indépendance absolue des citoyens. Elle n'admet entre eux de solidarité que celle qu'ils ont librement consentie. L'idée qu'elle se fait de le société est celle d'un contrat, avoué ou tacite> dont les clauses sont l'expression d'une volonté souveraine en soi et inviolable. Elle ne comprend la liberté et l'égalité qu'à la manière barbare, c'est-à-dire comme droits négatifs, l'un de tout empêchement, l'autre de toute supériorité. Elle n'y voit pas, avec l'économiste, le produit d'une organisation dans laquelle chaque existence est la résultante de toutes les autres existences (p. 70).

57. La tyrannie populaire

[Retour à la table des matières](#)

Comprenons-nous, enfin, que la République ne peut avoir le même principe que la royauté, et que prendre le suffrage universel pour base du droit public, c'est affirmer implicitement la perpétuité de la monarchie ! Nous sommes réfutés par notre propre

¹ La majorité, comme une fille de joie, se donne à tout le monde. [...] (*Carnets*, II, pp. 280.)

² [...] Comment le suffrage universel parviendrait-il à manifester la pensée, la vraie pensée du peuple, quand le peuple est divisé, par l'inégalité des fortunes, en classes subordonnées les unes aux autres, votant par servilité ou par haine ; quand ce même peuple, tenu en laisse par le pouvoir, ne peut, malgré sa souveraineté, faire entendre sa pensée sur rien ; quand l'exercice de ses droits se borne à choisir, tous les trois ou quatre ans, ses chefs et ses charlatans ; quand sa raison, façonnée sur l'antagonisme des idées et des intérêts, ne sait aller que d'une contradiction à une autre contradiction ; quand sa bonne foi est à la merci d'une dépêche télégraphique, d'un événement imprévu, d'une question captieuse ; quand au lieu d'interroger sa conscience, on évoque ses souvenirs ; quand, par la division des partis, il ne peut éviter un péril qu'en se précipitant dans un autre, et qu'à peine de manquer à sa sûreté, il est forcé de mentir à sa conscience ? La société sous le régime à 200 francs, était immobile : un poète l'avait personnifiée dans le dieu Terme. Depuis que le suffrage universel est établi, elle tourne sur place. Auparavant elle crouissait dans sa léthargie ; maintenant elle a des vertiges. Serons-nous donc plus avancés, plus riches et plus libres, quand nous aurons fait un million de pirouettes ? [...] (*Confessions*, p. 229.)

³ Encore, avec la loi agraire j'aurais un arpent du sol mais avec le suffrage universel, je suis bien sûr de n'avoir rien part de gouvernement. [...] (*Carnets*, II, p. 305.)

principe ; nous avons été vaincus, parce que, à la suite de Rousseau et des plus détestables rhéteurs de 93, nous n'avons pas voulu reconnaître que la monarchie était le produit, direct et presque infaillible, de la spontanéité populaire ; parce que, après avoir aboli le gouvernement *par la grâce de Dieu*, nous avons prétendu, à l'aide d'une autre fiction, constituer le gouvernement *par la grâce du peuple* ¹ ; parce que, au lieu d'être les éducateurs de la multitude, nous nous sommes faits ses esclaves. Comme à elle, il nous faut encore des manifestations visibles, des symboles palpables, des mirlitons. Le roi détrôné, nous avons mis la plèbe sur le trône, sans vouloir entendre qu'elle était la racine d'où surgirait tôt au tard une tige royale, l'oignon d'où sortirait le lis. A peine délivrés d'une idole, nous n'aspirons qu'à nous en fabriquer une autre. Nous ressemblons aux soldats de Titus, qui, après la prise du Temple, ne pouvaient revenir de leur surprise, en ne trouvant dans le sanctuaire des Juifs ni statue, ni bœuf, ni âne, ni phallus, ni courtisanes. Ils ne concevaient pas ce Jéhovah invisible : c'est ainsi que nous ne concevons pas la Liberté sans proxénètes ! (*Révolution sociale*, pp. 169-170.)

58. L'opinion

[Retour à la table des matières](#)

L'opinion est d'autant plus divergente de la raison collective chez un peuple, que la civilisation de ce peuple est plus avancée, c'est-à-dire plus éloignée tout à la fois, et de la perfection, et de la condition primitive.

L'opinion, à l'origine des sociétés, n'est que la manifestation de l'instinct populaire, infaillible comme la raison même, dans ses tendances ; - cette opinion, à mesure que les lumières se répandent, et que le libre examen s'exerce, n'est bientôt plus qu'un mélange de traditions incomplètes et de fausses données de l'expérience ; ce n'est plus la pensée collective, une et indivisible [...] ; c'est une collection de préjugés tout individuels, rassemblés par le côté où ils présentent une ou plusieurs analogies.

Cette opinion, prétendue du peuple, va se divisant toujours, tant qu'à la fin elle n'existe même plus, elle se réduit à une transaction, qui n'est l'opinion de personne. [...]

¹ De nos jours, le droit divin paraît tombé en défaveur. Ce serait une grossière illusion de croire que parce qu'on a abrogé le mot, on a renoncé à la chose. Jamais, au contraire, on ne fut plus attentif, en reconstruisant le pouvoir, à invoquer l'intervention du ciel. Seulement, on s'est dit qu'en définitive, pour donner l'investiture au prince, pas n'était besoin d'une onction pontificale; que l'esprit de Dieu était sur la place publique aussi bien que dans le chœur d'une église; qu'il n'y avait qu'à rassembler les citoyens, et que, chacun déposant son suffrage en présence de l'Être suprême et après le sacrifice solennel, le souverain surgirait, comme par une évocation prophétique, de l'assemblée du peuple.

Ainsi le droit divin ne fit jamais défaut au pouvoir. En fait comme en droit, c'est toujours lui, lui seul, qui intronise le gouvernement. La démocratie du dix-neuvième siècle a crié plus haut que celle du moyen âge, *Vox populi vox Dei*. [...]

[...] Religion pour religion, l'urne populaire est encore au-dessous de la sainte ampoule mérovingienne. [...] (*Justice*, II, pp. 163-164.)

Le gouvernement de l'opinion est aujourd'hui le plus faux, le plus absurde, le plus arbitraire et tyrannique des gouvernements. [...]

L'opinion, c'est quelque chose de vague, d'insaisissable, de fantastique, créé un matin par les cancans de coulisses, les bavardages des journalistes ¹, les fantaisies d'un orateur. - L'opinion, c'est le désespoir des cervelles humaines ² ; - c'est l'entraînement d'un peuple qui ne sait ou ne veut raisonner ; c'est le bon plaisir d'une conscience ignorante et paresseuse.

L'opinion, c'est la joie et le triomphe des charlatans. (*Carnets, II, p. 162.*)

59. Le peuple peut-il faire acte de souveraineté

[Retour à la table des matières](#)

Le Peuple, être collectif, j'ai presque dit être de raison, ne parle point dans le sens matériel du mot. Le Peuple, non plus que Dieu, n'a des yeux pour voir, des oreilles pour entendre, une bouche pour parler. Que sais-je s'il est doué d'une espèce d'âme, divinité immanente dans les masses, comme certains philosophes supposent une âme du monde, et qui, à certains moments, les émeut et les pousse ; ou bien si la raison du Peuple n'est autre chose que l'idée pure, la plus abstraite, la plus compréhensive, la plus dégagée de toute forme individuelle, comme d'autres philosophes prétendent que Dieu n'est que l'ordre dans l'univers, une abstraction ? je n'entre point dans ces recherches de haute psychologie : je demande en homme pratique de quelle manière cette âme, raison ou volonté, telle quelle, du Peuple, se pose, pour ainsi dire hors de soi et se manifeste. Qui est-ce qui peut lui servir d'organe ? Qui a le droit de dire aux autres : c'est par moi que le Peuple parle ? Comment croirai-je que tel qui, du haut d'une escabelle, harangue cinq cents individus qui applaudissent, est l'organe du Peuple ? Comment l'élection des citoyens, voire même leur suffrage unanime, a-t-il la vertu de conférer cette espèce de privilège, de servir de truchement au Peuple ? Et quand vous me feriez voir, comme en un cénacle, neuf cents personnages ainsi choisis par leurs concitoyens, pourquoi devrai-je croire que ces neuf cents délégués, qui ne s'entendent point entre eux, c'est le souffle du Peuple qui les inspire ? Et pour tout dire, comment la loi qu'ils vont faire peut-elle m'obliger ? [...] (*Problème social, pp. 39-40.*)

Le Peuple, dont on dit quelquefois qu'il s'est élevé comme un seul homme, pense-t-il aussi comme un seul homme ? Réfléchit-il ? raisonne-t-il ? conclut-il ? a-t-il de la

¹ Les journaux sont les cimetières des idées. (*Carnets, II, p. 281.*)

² Pour avoir raison des opinions existantes, il ne faut jamais essayer de les détruire *directement*, et en prouvant leur fausseté il faut les laisser de côté, et présenter une idée supérieure.

Le pire pour un système, c'est de ne pouvoir s'établir par la force, et d'avoir besoin pour cela de la conviction universelle, c'est-à-dire de l'*abdication des autres*. (*Carnets, II, p. 185.*)

mémoire, de l'imagination, des idées ? Si, en effet, le Peuple est souverain, c'est qu'il pense ; s'il pense, il a sans doute une manière à lui de penser et de formuler sa pensée. Comment donc est-ce que le Peuple pense ? Quelles sont les formes de la raison populaire ? procède-t-elle par catégories ? emploie-t-elle le syllogisme, l'induction, l'antinomie ou l'analogie ? est-elle pour Aristote ou pour Hegel ? Vous devez vous expliquer sur tout cela ; sinon votre respect pour la souveraineté du Peuple n'est qu'un absurde fétichisme. Autant vaudrait adorer une pierre.

Le Peuple, dans ses méditations, fait-il appel à l'expérience ? Tient-il compte de ses souvenirs, ou bien sa marche est-elle de produire sans cesse des idées nouvelles ? Comment accorde-t-il le respect de ses traditions avec les besoins de son développement ? Comment conclut-il d'une hypothèse épuisée à l'essai d'une autre ? Quelle est la loi de ses transitions et de ses enjambements ? Qu'est-ce qui le pousse, le détermine dans la voie du progrès ? Pourquoi cette mobilité, cette inconstance ? J'ai besoin de le savoir, sans quoi la loi que vous m'imposez au nom du Peuple cesse d'être authentique : ce n'est plus loi, c'est violence.

Le Peuple pense-t-il toujours ? Et s'il ne pense pas toujours, comment rendez-vous compte des intermittences de sa pensée ? À supposer que le Peuple puisse être représenté, que feront ses représentants pendant ces intermittences ?... Le Peuple sommeille-t-il quelquefois, comme Jupiter dans les bras de Junon ? Quand est-ce qu'il rêve ? Quand est-ce qu'il veille ? Vous devez m'instruire de toutes ces choses ; sinon, le pouvoir que vous exercez par délégation du Peuple n'étant que par intérim, et l'époque de l'intérim étant inconnue, ce pouvoir est usurpé : vous inclinez à la tyrannie.

Si le Peuple pense, s'il réfléchit, s'il raisonne, tantôt *a priori*, suivant les règles de la raison pure, tantôt *a posteriori* sur les données de l'expérience, il court le risque de se tromper. Il ne suffit plus alors, pour que j'accepte comme loi la pensée du Peuple, que l'authenticité m'en soit démontrée ; il faut que cette pensée soit légitime. Qui fera le triage des idées et des fantaisies du Peuple ? A qui appellerons-nous de sa volonté possiblement erronée, et par conséquent despotique ?...

En principe donc, j'admets que le Peuple existe, qu'il est souverain, qu'il s'affirme dans la conscience des masses. Mais rien jusqu'ici ne me prouve qu'il puisse faire au dehors acte de souveraineté, qu'une révélation extérieure du Peuple soit possible. Car, en présence de la domination des préjugés, de la contradiction des idées et des intérêts, de la variabilité de l'opinion, des entraînements de la multitude, je demanderai toujours ce qui établit l'authenticité et la légitimité d'une pareille révélation : et c'est à quoi la démocratie ne peut répondre ¹. (pp. 42-46.)

¹ Voir les textes de la IIe Partie, consacrés à la « raison publique » et à son expression.

60. Le peuple n'a pas de principes

[Retour à la table des matières](#)

Le peuple, par le fait même de son infériorité et de sa détresse, formera toujours l'armée de la liberté et du progrès ; le travail est républicain par nature : le contraire impliquerait contradiction. Mais, en raison de son ignorance, de la primitivité de ses instincts, de la violence de ses besoins, de l'impatience de ses désirs, le peuple incline aux formes sommaires de l'autorité. Ce qu'il cherche, ce ne sont point des garanties légales, dont il n'a aucune idée et ne conçoit pas la puissance ; ce n'est point une combinaison de rouages, une pondération de forces, dont pour lui-même il n'a que faire : c'est un chef à la parole duquel il se fie, dont les intentions lui soient connues, et qui se dévoue à ses intérêts. A ce chef, il donne une autorité sans limites, un pouvoir irrésistible. Le peuple, regardant comme juste tout ce qu'il juge être utile, attendu qu'il est le peuple, se moque des formalités, ne fait aucun cas des conditions imposées aux dépositaires du pouvoir. Prompt au soupçon et à la calomnie, mais incapable d'une discussion méthodique, il ne croit en définitive qu'à la volonté humaine, il n'espère qu'en l'homme, il n'a confiance qu'en ses créatures, *in principibus, in filiis hominum* ; il n'attend rien des principes qui seuls peuvent le sauver ; il n'a pas la religion des idées. [...]

Livrée à elle-même ou menée par ses tribuns, la multitude ne fonda jamais rien. Elle a la face tournée en arrière : aucune tradition ne se forme chez elle ; pas d'esprit de suite, nulle idée qui acquière force de loi. De la politique elle ne comprend que l'intrigue, du gouvernement que la profusion et la force, de la justice que la vindicte, de la liberté que la faculté de s'ériger des idoles qu'elle démolit le lendemain. L'avènement de la démocratie ouvre une ère de rétrogradation qui conduirait la nation et l'État à la mort, s'ils ne se dérobaient à la fatalité qui les menace par une révolution en sens inverse, qu'il s'agit maintenant d'apprécier ¹. (*Principe fédératif*, pp. 301-303.)

61. Le peuple est plein de mythes

[Retour à la table des matières](#)

Le peuple, dans le vague de sa pensée, se contemple comme une gigantesque et mystérieuse existence, et tout dans son langage semble fait pour l'entretenir dans l'opinion de son indivisible unité. Il s'appelle le Peuple, la nation, c'est-à-dire la Multitude, la Masse ; il est le vrai Souverain, le Législateur, la Puissance, la Domination, la Patrie, l'État ; il a ses Convocations, ses Scrutins, ses Assises, ses Mani-

¹ [...] L'humanité [...], ce ne sont pas ces masses brutales, toujours, prêtes à crier: Vive le roi ! Vive la ligue! L'humanité, c'est cette élite qui constitue le ferment des siècles et fait lever toute la pâte. [...] (*Correspondance*, L, IV, pp. 154-155.)

festations, ses Prononcements, ses Plébiscites, sa Législation directe, parfois ses Jugements et ses exécutions, ses Oracles, sa Voix, pareille au tonnerre, la grande voix de Dieu. Autant il se sent innombrable, irrésistible, immense, autant il a horreur des divisions, des scissions, des minorités. Son idéal, son rêve le plus délectable, est unité, identité, uniformité, concentration ; il maudit comme attentatoire à sa Majesté, tout ce qui peut partager sa volonté, couper sa masse, créer en lui diversité, pluralité, divergence.

Toute mythologie suppose des idoles, et le Peuple n'en manque jamais. Comme Israël au désert, il s'improvise des dieux quand on ne prend pas soin de lui en donner; il a ses incarnations, ses messies... De ces idoles, la plupart aussi vides d'idées, aussi dénuées de conscience que lui-même, le peuple est zéléteur et jaloux; il ne souffre pas qu'on les discute, qu'on les contredise, surtout il ne leur marchand pas le pouvoir. Ne touchez pas à ses oints, ou vous serez traité par lui comme sacrilège.

Plein de mythes, et se considérant comme une collectivité essentiellement indivise, comment le peuple saisirait-il de plein saut le rapport du citoyen à la société ? Comment, sous son inspiration, les hommes d'État qui le représentent donneraient-ils la vraie formule du gouvernement ? [...] (Principe fédératif, pp. 343-344.)

C) Origine économique du pouvoir réel

62. Économie et politique

[Retour à la table des matières](#)

Avant de légiférer, d'administrer, de bâtir des palais, des temples, et de faire la guerre, la société travaille, laboure, navigue, échange, exploite les terres et les mers. Avant de sacrer des rois et d'instituer des dynasties, le peuple fonde la famille, consacre les mariages, bâtit les villes, établit la propriété et l'hérédité. Dans le principe, ce sont les fonctions politiques qui restent confondues avec les économiques : rien, en effet, de ce qui constitue la spécialité du gouvernement et l'État, n'est étranger à l'économie publique. Que si plus tard la raison générale, en dégagant l'organisme gouvernemental, semble lui conférer une sorte de primogéniture, c'est l'effet d'une illusion historique, qui ne saurait nous tromper, maintenant que nous avons rétabli la généalogie sociale dans son intégrité, et mis chaque chose à sa place. Entre les fonctions économiques et les fonctions politiques, il existe un rapport analogue à celui que la physiologie indique, chez les animaux, entre les fonctions de la vie organique, et les fonctions de la vie de relation : c'est par celles-ci que l'animal

se manifeste au dehors et remplit sa mission entre les créatures ; mais c'est par les autres qu'il existe, et tout ce qu'il fait dans sa liberté d'action n'est, à vrai dire, qu'un *conclusum* plus ou moins raisonné de ses puissances primordiales. (Capacité, p. 215.)

63. Les forces économiques

[Retour à la table des matières](#)

Les forces, en économie sont de deux espèces.

J'appelle de ce nom, en premier lieu, tout principe d'action, tout mobile animique ou passionnel, toute combinaison de moyens servant à la production et à la multiplication des valeurs. Le travail est une force ; la division du travail ou son groupement est encore une force ; la propriété, la concurrence, l'échange, le crédit, la science appliquée à l'industrie, l'ambition, le luxe même et la rente, dans les limites que nous venons de lui assigner, sont des forces, les véritables forces du monde économique. [...]

Le foyer des forces économiques proprement dites est dans les forces de la nature, lesquelles deviennent ainsi pour l'économiste une seconde espèce de forces : la terre, la chaleur, l'électricité, l'eau, l'air, la végétation, les affinités chimiques, la vie, etc., capital primitif de l'humanité, instrument de son industrie et matière de sa richesse. L'homme lui-même, dont l'éducation est si longue, l'entretien si coûteux, peut être à son tour considéré comme une force naturelle : en sorte que, selon le point de vue où l'on se place, il participe des deux espèces de forces, et forme la transition qui unit le monde social à l'univers. (Justice, II, pp. 110-111.)

64. L'activité des groupes, source du pouvoir social

[Retour à la table des matières](#)

Tout être, par cela seul qu'il existe [...], possède en soi, à un degré quelconque, la faculté ou propriété, dès qu'il se trouve en présence d'autres êtres, d'attirer et d'être attiré, de repousser et d'être repoussé, de se mouvoir, d'agir, de penser, de produire, à tout le moins de résister, par son inertie, aux influences du dehors...

Ainsi la force est inhérente, immanente à l'être : c'est son attribut essentiel, et qui seul témoigne de sa réalité. [...]

Or les individus ne sont pas seuls doués de force ; les collectivités aussi ont la leur.

Pour ne parler ici que des collectivités humaines, supposons que des individus, en tel nombre qu'on voudra, d'une manière et dans un but quelconque, groupent leurs forces : la résultante de ces forces agglomérées, qu'il ne faut pas confondre avec leur somme, constitue la force ou puissance du groupe. [...]

Un atelier, formé d'ouvriers dont les travaux convergent vers un même but, qui est d'obtenir tel ou tel produit, possède, en tant qu'atelier ou collectivité, une puissance qui lui est propre : la preuve, c'est que le produit de ces individus ainsi groupés est fort supérieur à ce qu'eût été la somme de leurs produits particuliers, s'ils eussent travaillé séparément.

Pareillement, l'équipage d'un navire, une société en commandite, une académie, un orchestre, une armée, etc., toutes ces collectivités, plus ou moins habilement organisées, contiennent de la puissance synthétique et conséquemment spéciale au groupe, supérieure en qualité et en énergie à la somme des forces élémentaires qui la composent.

Du reste, les êtres auxquels nous attribuons l'individualité n'en jouissent pas à d'autre titre que les collectifs : ce sont toujours des groupes formés sur une loi de relation, et en qui la force, proportionnelle à l'arrangement autant au moins qu'à la masse, est le principe de l'unité.

D'où l'on conclut au contraire de l'ancienne métaphysique :

1° Que toute manifestation de puissance étant le produit d'un groupe ou d'un organisme, l'intensité et la qualité de cette puissance peuvent servir, aussi bien que la forme, le son, la saveur, la solidité, etc., à la constatation et au classement des êtres ;
2° Qu'en conséquence, la force collective étant un fait aussi positif que la force individuelle, la première parfaitement distincte de la seconde, les êtres collectifs sont des réalités au même titre que les individus. [...]

Mais ce n'est pas en général du groupe tel que nous venons de le concevoir que riait la cité, l'État. L'État résulte de la réunion de plusieurs groupes différents de nature et d'objet, formés chacun pour l'exercice d'une fonction spéciale et la création d'un produit particulier, puis ralliés sous une loi commune et dans un intérêt identique. C'est une collectivité d'ordre supérieur, dans laquelle chaque groupe, pris lui-même pour individu, concourt à développer une force nouvelle, qui sera d'autant plus grande que les fonctions associées seront plus nombreuses, leur harmonie plus parfaite et la prestation des forces, de la part des citoyens, plus entière.

En résumé, ce qui produit le pouvoir dans la société et qui fait la réalité de cette société elle-même, est la même chose que ce qui produit la force dans les corps, tant organisés qu'inorganisés, et qui constitue leur réalité, à savoir le rapport des parties. Supposez une société dans laquelle tout rapport viendrait à cesser entre les individus, où chacun pourvoirait à sa subsistance dans un isolement absolu : quelque amitié qui existât entre ces hommes, quelle que fût leur proximité, leur multitude ne formerait plus un organisme, elle perdrait toute réalité et toute force. Semblable à un corps dont les molécules auraient perdu le rapport qui détermine leur cohésion, au moindre choc elle tomberait en poussière.

De tout temps le vulgaire a cru voir la puissance sociale dans le déploiement des forces militaires, dans la construction des monuments, l'exécution des travaux d'utilité publique.

Mais il est clair, d'après ce qui vient d'être dit, que toutes ces choses, quelle qu'en soit la grandeur, sont les effets de la force collective ordinaire : peu importe que les groupes producteurs, entretenus aux frais de l'État, soient à la dévotion du prince, ou qu'ils travaillent pour leur propre compte. Ce n'est pas là que nous devons chercher les manifestations de la puissance sociale ¹.

Les groupes actifs qui composent la cité différant entre eux d'organisation, comme d'idée et d'objet, le rapport qui les unit n'est plus tant un rapport de coopération, qu'un rapport de commutation. La force sociale aura donc pour effet d'être essentiellement commutative ; elle n'en sera pas moins réelle ². (*Justice, II, pp. 256-259.*)

65. L'État est une institution anachronique

[Retour à la table des matières](#)

Ce qui adoucit les mœurs, et qui fait peu à peu régner le droit à la place de la force, ce qui fonde la sécurité, qui crée progressivement la liberté et l'égalité, c'est, bien plus que la religion et l'État, le travail ; c'est, en premier lieu, le commerce et l'industrie ; c'est ensuite la science, qui le spiritualise ; c'est, en dernière analyse, l'art, sa fleur immortelle. La religion, par ses promesses et ses terreurs, l'État, par ses tribunaux et ses armées, n'ont fait que donner au sentiment du droit, trop faible chez les premiers hommes une sanction, la seule intelligible à des esprits farouches. Pour nous, que l'industrie, les sciences, les lettres, les arts, ont corrompus, comme disait Jean-Jacques, cette sanction réside ailleurs : elle est dans la division des propriétés, dans l'engrenage des industries, dans le développement du luxe, dans le besoin impérieux de bien-être, besoin qui fait à tous une nécessité du travail. Après la rudesse des premiers âges, après l'orgueil des castes et la constitution féodale des premières

¹ La première erreur, la plus funeste, qui ait pesé sur l'humanité c'est d'avoir mis le gouvernement *au-dessus* de la société. (*Carnets II, p. 257.*)

² De même que plusieurs hommes, en groupant leurs efforts, produisent une force de collectivité supérieure, en qualité et intensité, à la somme de leurs forces respectives; de même plusieurs groupes travailleurs, mis en rapport d'échange, engendrent une puissance d'un ordre plus élevé, que nous avons considérée comme étant spécialement le pouvoir social.

Pour que ce pouvoir social agisse dans sa plénitude, pour qu'il donne tout le fruit que promet sa nature, il faut que les forces ou fonctions dont il se compose soient en équilibre. or, cet équilibre ne peut être l'effet d'une détermination arbitraire; il doit résulter du balancement des forces, agissant les unes sur les autres en toute liberté, et se faisant mutuellement équation. [...]

Ainsi l'ordre public relève de la raison du citoyen; ainsi cette souveraineté sociale, qui d'abord nous est apparue comme la résultante des forces individuelles et collectives, se présente maintenant comme l'expression de leur liberté et de leur justice, attributs par excellence de l'être moral.

[...] La liberté et la justice tendent par nature à la gratuité : elles se chargent pour ainsi dire d'elles-mêmes. De même que le travail, l'échange, le crédit, elles n'ont à se défendre que contre les parasites qui, sous prétexte de les protéger et représenter, les absorbent. (*Justice, II, pp. 281-282.*)

sociétés, un dernier élément de servitude restait encore : c'était le capital. Le capital ayant perdu sa prépondérance, le travailleur, c'est-à-dire le commerçant, l'industriel, le laboureur, le savant, l'artiste, n'a plus besoin de protection ; sa protection, c'est son talent, c'est sa science, c'est son industrie. Après la déchéance du capital, la conservation de l'État, bien loin de protéger la liberté, ne peut que compromettre la liberté ¹.

C'est se faire une triste idée de l'espèce humaine et de son essence, de sa perfectibilité, de sa destinée, que de la concevoir comme une agglomération d'individus exposés nécessairement, par l'inégalité des forces physiques et intellectuelles, au péril constant d'une spoliation réciproque ou de la tyrannie de quelques-uns. Une pareille idée atteste la philosophie la plus rétrograde ; elle appartient à ces temps de barbarie où l'absence des vrais éléments de l'ordre social ne laissait au génie du législateur d'autre moyen d'action que la force ; où la suprématie d'un pouvoir pacificateur et vengeur apparaissait à tous comme la juste conséquence d'une dégradation antérieure et d'une souillure originelle. Pour dire toute notre pensée, nous regardons les institutions politiques et judiciaires comme la formule exotérique et concrète du mythe de la chute, du mystère de la Rédemption et du sacrement de la pénitence. (*Idée générale*, p. 374.)

L'État est la constitution extérieure de la puissance sociale.

Cette constitution suppose, en principe, que la société est un être dépourvu de spontanéité, de providence, d'unité, et qui a besoin, pour agir, d'être fictivement représentée par un ou plusieurs mandataires électifs ou héréditaires : hypothèse dont le développement économique des sociétés et l'organisation du suffrage universel concourent également à démontrer la fausseté.

La Constitution de L'État suppose en outre, quant à son objet, que l'antagonisme ou l'état de guerre est la condition essentielle et indélébile de l'humanité, condition qui nécessite, entre les *faibles* et les forts, l'intervention d'une force coercitive qui mette fin aux combats par une oppression générale. Nous soutenons qu'à cet égard la mission de l'État est finie, que, par la division du travail, la solidarité industrielle, le goût du bien-être, la répartition égale du capital et de l'impôt, la liberté et la justice obtiennent de plus sûres garanties que toutes celles que leur offraient jadis la religion et l'État.

Quant à une transformation utilitaire de l'État, nous la considérons comme une utopie que contredisent à la fois et la tradition gouvernementale, et la tendance révolutionnaire, et l'esprit des réformes économiques désormais admises. Dans tous les cas, nous disons qu'à la liberté seule appartiendrait de réorganiser le pouvoir, ce qui équivaut aujourd'hui à une exclusion complète du pouvoir ².

¹ [...] Un temps viendra où, le travail étant organisé par lui-même, selon la loi qui lui est propre et n'ayant plus besoin de législateur ni de souverain, l'atelier fera disparaître le gouvernement. (Lettre à Pierre Leroux dans *Idée générale*, p. 395.)

[...] Le gouvernement ne sera ce qu'il doit être que quand nous aurons la sécurité dans l'économie publique. [...] (Correspondance, *L.*, IV, p. 357.)

Toutes les utopies socialistes ne sont que des reconstructions de l'autorité. [...] (*Carnets*, II, p. 32.)

² [...] La notion d'autorité n'est, de même que la notion d'un être absolu, qu'une conception analytique, impuissante, de quelque part qu'on fasse venir l'autorité, et de quelque façon qu'elle s'exerce, à donner un constitution sociale. A l'autorité, à la politique, je substituais donc l'ÉCONOMIE, idée synthétique et positive, seule capable, selon moi, de conduire à une conception rationnelle et pra-

En résultat, ou point de révolution sociale, ou plus de gouvernement ; telle est sur le problème politique notre solution (p. 380).

66. Le socialisme sans l'État

[Retour à la table des matières](#)

Ce qui distingue (mon socialisme), c'est qu'il n'admet pour condition et moyen de réalisation que la liberté. Enté sur la tradition, d'accord avec la Constitution et les lois, pouvant s'accommoder de tous les usages, n'étant lui-même, à son point de départ, que l'application en grand d'un cas particulier de la circulation industrielle ¹, il ne demande rien à l'État, il ne froisse aucun intérêt légitime, il ne menace aucune liberté. [...]

Cette ignorance du but et cette contradiction des moyens, qui se retrouvent chez la plupart des utopistes, est le signe non équivoque de l'impraticabilité des théories comme de l'impuissance des réformateurs. Quoi ! vous voulez rendre les hommes plus libres, plus sages, plus beaux et plus forts, et vous leur demandez, pour condition préalable du bonheur que vous leur promettez, de vous abandonner leur corps, leur âme, leur intelligence, leurs traditions, leurs biens, de faire entre vos mains abjuration complète de leur être ! Qui êtes-vous donc pour substituer votre sagesse d'un quart d'heure à la raison éternelle, universelle ? Tout ce qui s'est produit d'utile dans l'économie des nations, de vrai dans leurs croyances, de juste dans leurs institutions, de beau et de grand dans leurs monuments, est venu par la liberté et la déduction logique des faits antérieurs. Quant au pouvoir lui-même, il n'existe que pour protéger le droit acquis et maintenir la paix : lui attribuer une plus grande part d'action, c'est le faire de protecteur oppresseur, de juge de paix sergent de pionniers. En tout autre chose que la police, les règlements de l'État sont des entraves ; son travail est concussion ; ses encouragements privilèges ; son influence, corruption. [...]

Avez-vous conçu une idée heureuse ? Possédez-vous quelque importante découverte ? Hâtez-vous d'en faire part à vos concitoyens ; puis mettez vous-même la main à l'œuvre, entreprenez, agissez, et ne sollicitez ni n'attaquez le Gouvernement. C'est folie et injustice de battre les murailles de l'Autorité de votre bélier démocratique et social ; tournez-le plutôt contre l'inertie des masses, contre le préjugé gouvernemental qui arrête tout élan populaire et laissez tomber, par son inutilité même, le despotisme.

tique de l'ordre social. je ne faisais d'ailleurs en cela que reprendre la thèse de Saint-Simon. [...]
Elle consiste à dire, d'après l'histoire, et d'après l'incompatibilité des idées d'autorité et de progrès, que la société est en train d'accomplir pour la dernière fois le cycle gouvernemental; que la raison publique a acquis la certitude de l'impuissance de la politique, en ce qui concerne l'amélioration du sort des masses; qu'à la prépondérance des idées du pouvoir et d'autorité a commencé de succéder dans l'opinion comme dans l'histoire la prépondérance des idées de travail et d'échange ; que la conséquence de cette substitution est de remplacer le mécanisme des pouvoirs politiques par l'organisation des forces économiques. [...] (Progrès, pp. 74-75.)

¹ Cf, la quatrième partie du recueil : II. « La justice sociale. »

Suscitez cette action collective, sans laquelle la condition du peuple sera éternellement malheureuse, et ses efforts impuissants. Au lieu de pourchasser le pouvoir, priez-le seulement de ne se plus mêler de rien ; et apprenez au peuple à faire lui-même, sans le secours du pouvoir, de la richesse et de l'ordre. (*Confessions*, pp. 251-253.)

67. L'anarchie

[Retour à la table des matières](#)

La propriété doit être transformée, sans doute, par la révolution économique, mais non pas en tant qu'elle est libre : elle doit, au contraire, gagner sans cesse en liberté et en garantie. La transformation de la propriété porte sur son *équilibre*. [...]

Le travail aussi doit être révolutionné, comme la propriété, mais quant à ses *garanties*, nullement à son initiative. [...]

Si donc, dans la société ainsi constituée il se forme un gouvernement, ce gouvernement ne pourra résulter que d'une délégation, convention, fédération, en un mot d'un consentement, libre et spontané, de tous les individus qui composent le peuple, chacun d'eux stipulant et se cotisant pour la garantie de ses intérêts. Si bien que le gouvernement, si gouvernement il y a, au lieu d'ÊTRE l'AUTORITÉ, comme auparavant, *représentera le Rapport* de tous les intérêts qu'engendrent, la propriété libre, le travail libre, le commerce libre, le crédit libre, la science libre, et n'aura par conséquent lui-même qu'une valeur représentative, comme le papier-monnaie n'a de valeur que par celle des écus qu'il représente. [...]

Ainsi la nature démocratique et représentative du gouvernement découle de la nature essentiellement libre des intérêts dont il indique le rapport ; ces intérêts donnés, tout rappel à une autorité quelconque devient un non-sens. Pour que le gouvernement cessât d'être démocratique, dans une société ainsi faite, et que l'autorité y reparût, il faudrait que les facultés déclarées libres cessassent de l'être ; que la propriété ne fût plus propriété, mais fief ; le commerce plus commerce mais octroi ; le crédit plus crédit, mais servitude, corvée, dîme et mainmorte, : ce qui est contre l'hypothèse. [...]

Supposons que, dans l'ordre des connaissances politiques, il arrive, comme en tout ordre de connaissance, que les idées abstraites prenant peu à peu la place des idées concrètes, le gouvernement, au lieu d'être considéré comme la *représentation* ou personnification du rapport social, ce qui n'est qu'une conception matérialiste et idolâtrique, soit conçu comme étant Ce RAPPORT lui-même, chose moins poétique peut-être, moins favorable à l'imagination, mais plus conforme aux habitudes de la logique : le gouvernement, ne se distinguant plus des intérêts et des libertés en tant que les uns et les autres se mettent en relation, cesse d'exister. Car un rapport, une loi, peut s'écrire, comme on écrit une formule d'algèbre, mais ne se *représente* pas, dans le sens gouvernemental et scénique du mot, ne s'incarne pas, ne peut pas devenir

toute une armée d'histrions, ayant pour mandat de jouer devant le peuple le *rapport des intérêts* ! Un rapport est une idée pure [...] qui n'a de réalité que celle des objets mêmes qui sont en rapport. [...]

[...] La négation du gouvernement surgit ainsi de sa définition : qui dit gouvernement représentatif, dit rapport des intérêts ; qui dit rapport des intérêts, dit absence de gouvernement ¹. (*Révolution sociale*, pp. 288-290.)

¹ L'anarchie est, si je peux m'exprimer de la sorte, une forme de gouvernement, ou constitution dans laquelle la conscience publique et privée, formée par le développement de la science du droit, suffit seule au maintien de l'ordre et à la garantie de toutes les libertés, où, par conséquent, le principe d'autorité, les institutions de police, les moyens de prévention et de répression, le fonctionnarisme, l'impôt, etc., se trouvent réduits à leur expression la plus simple; à plus forte raison, où les formes monarchiques, la haute centralisation, remplacées par les institutions fédératives et les mœurs communales, disparaissent. Quand la vie politique et l'existence domestique seront identifiées; quand, par la solution des problèmes économiques, les intérêts sociaux et individuels seront en équilibre et solidaires, il est évident que toute contrainte ayant disparu, nous serons en pleine liberté ou anarchie. La loi sociale s'accomplira d'elle-même, sans surveillance, ni commandement par la spontanéité universelle. (Lettre à X... du 20 août 1864.)